



République du Bénin - Union Européenne

**Programme Indicatif Pluriannuel
2021-2027**

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE au Bénin

1.1. Base de programmation

L'Union Européenne (UE) et le Bénin ont bâti des relations solides dans les domaines politique, économique, commercial et de coopération depuis 1960. Les enjeux d'intérêt commun sont les droits de l'Homme, la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, la sécurité et la stabilité, le développement humain, la croissance durable, la protection de l'environnement et le multilatéralisme. La nouvelle programmation 2021-2027 de l'UE est entièrement basée sur ces valeurs fondamentales et est ancrée dans ces intérêts prioritaires.

Les objectifs et engagements multilatéraux de l'UE se reflètent dans le partenariat bilatéral avec le Bénin. L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses Objectifs de développement durable (ODD) sont la feuille de route pour parvenir à un développement durable tant pour le Bénin que pour l'UE.

Les documents de politiques générale et sectorielles du Bénin mettent en exergue l'agro-industrie, le tourisme et les services, et parmi ces derniers, les technologies de l'information et communication, comme moteurs de croissance, à haut effet d'entraînement, et de génération d'emplois qualifiés. Secteur productif à haute valeur ajoutée en lui-même, le numérique est un vecteur de transformation et de modernisation d'autres secteurs économiques comme l'agriculture, le tourisme, la gestion des finances publiques et de manière générale la gouvernance, et il favorise l'insertion sociale et l'éducation en réduisant la fracture numérique. Le développement d'un capital humain sain, compétent et compétitif reste également un des défis stratégiques du pays. Dans ce contexte, le gouvernement a adopté en 2021 une mise à jour de son vaste programme quinquennal de réformes, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG), pour relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin. Le PAG est un programme d'investissement dans 9 secteurs clés: tourisme, agriculture, infrastructures, numérique, électricité, cadre de vie, cité internationale de l'innovation et du savoir, eau potable et protection sociale. Le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et son premier document d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) 2018-2021 ont été également adoptés. Le PND est structuré autour des thématiques suivantes: (i) Le capital humain et le bien-être des populations; (ii) la productivité et la compétitivité économiques; (iii) l'environnement, les changements climatiques et le développement des territoires et (iv) la gouvernance. Le PC2D est associé à un cadre de mesure de performance dont le suivi est assuré par des revues annuelles. L'objectif de ces trois documents stratégiques, qui forment la base de la programmation, est d'atteindre une croissance soutenue, inclusive et durable d'au moins 10% en 2025 axée sur le développement de l'agro-industrie, des services et du tourisme dans un cadre de gouvernances nationale et locale plus efficaces. L'exploitation des secteurs productifs sera développée conjointement avec le renforcement des ressources humaines et de politiques créatrices d'emplois. De plus, les objectifs des documents sont également pertinents dans une optique d'intégration régionale, et notamment à la lumière de la Vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA).

L'objectif principal de ce programme indicatif 2021 – 2027 de l'Union européenne au Bénin est de renforcer un partenariat coordonné et efficace qui favorise une transformation profonde de l'économie nationale, en saisissant de manière conjointe les opportunités d'une reprise mondiale post-COVID19 qui passe par l'atténuation des effets socio-économiques de cette pandémie.

En particulier, ce partenariat permettra au Bénin de répondre aux principaux défis actuels et futurs qui se présentent pour cette ambition de transition et croissance vers une économie inclusive, verte et durable, notamment en investissant dans son capital humain à travers l'enseignement et la formation professionnelle, en améliorant l'accès aux services de base comme l'énergie propre et abordable et en propageant la digitalisation, ainsi qu'en créant d'emplois décents et de qualité grâce à l'appui au renforcement du secteur privé; enfin, tout cela se fera en assurant la protection des ressources naturelles et de l'environnement, en contribuant à la lutte contre le changement climatique et ces effets et en promouvant la bonne gouvernance démocratique, économique et financière et le maintien de la paix et de la sécurité. Un impact bien visible est attendu au niveau de l'écosystème portuaire (priorité identifiée par le Gouvernement et sujet d'une des TEI) où tous ces défis convergent.

1.2. Statut de la programmation conjointe

L'UE et les États membres, avec la contribution de la BEI, ont préparé et adopté une analyse conjointe. Des initiatives ont été développées sous l'approche équipe Europe comme l'embryon d'une réponse commune (voir section 2.4). Le document d'analyse inclut une description des défis du pays en ligne avec les piliers du PAG. Cette analyse est complétée par un aperçu des programmes de l'UE et des États membres, pour ensuite synthétiser les mesures pour mieux travailler ensemble, en s'alignant sur les piliers et axes de la stratégie du PAG et en mettant en valeur l'expérience et la valeur ajoutée de chaque acteur, tout en cherchant les synergies et le renforcement mutuel des différents efforts.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec le pays

1. Capital naturel et humain

- a) Protection de l'environnement - code DAC 410
- b) Inclusion et protection sociale – code DAC 160
- c) Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) - code DAC 113

2. Croissance économique verte et numérique

- a) Agriculture durable – code DAC 310
- b) Écosystème portuaire - code DAC 210
- c) Énergie durable et efficace - code DAC 230

3. Société prospère et sûre

- a) Bonne gouvernance économique et financière - code DAC 151
- b) Développement du secteur privé et du numérique - code DAC 321
- c) Paix et sécurité - code DAC 152

Ces trois domaines prioritaires répondent aux priorités-clés du gouvernement, en particulier pour soutenir les objectifs d'accélération de la croissance et de la transformation équilibrée et durable de l'économie nationale et le développement humain. Les trois domaines participent enfin aux ODD, notamment s'agissant des objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance inclusive (ODD 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10 et 11).

Le premier domaine prioritaire cherche à valoriser le **capital naturel et humain** du pays en renforçant, d'une part, la protection de l'environnement et de la biodiversité, et d'autre part, la protection sociale et la formation professionnelle et l'organisation structurée des travailleurs. Dans le contexte actuel, le capital humain représente un pilier fondamental pour la stabilité et le développement du pays. L'objectif est de promouvoir un développement humain afin de favoriser l'inclusion et la cohésion sociale de toutes les couches de populations notamment les plus vulnérables. L'UE appuiera les actions entreprises par le pays afin de généraliser l'accès aux services sociaux de base en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, et en se fondant sur le respect des droits sociaux et économiques fondamentaux de l'individu et les droits du travail et des travailleurs. Il s'agit également d'offrir une formation professionnelle accessible en quantité et qualité et en phase avec le marché du travail en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Professionnelle.

Dans le secteur de l'inclusion et la protection sociale, l'objectif visé est d'assurer, entre autres, la mise en place et de fournir un appui à l'ensemble des mécanismes de prévoyance et d'organisation collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux et des chocs internes ou externes comme la crise de la COVID19.

Le deuxième domaine prioritaire sur la **croissance économique verte et numérique** s'adresse au secteurs productifs porteurs de l'économie béninoise. Le secteur énergie est considéré comme le principal levier de croissance du pays. L'économie portuaire compte pour 30% du PIB national. L'agriculture contribue quant à elle pour 77% aux recettes d'exportation, 15% aux recettes de l'État et fournit environ 70% des emplois. Énergie, port et agriculture constituent toutefois les principaux secteurs d'émission de gaz à effet de serre, avec notamment 47,4% et 45,9% des émissions pour l'énergie et l'agriculture respectivement. Les interventions couvrant ce domaine prioritaire viseront donc à soutenir les objectifs de croissance et de création d'emploi sur les principaux secteurs productifs béninois, en appuyant plus particulièrement les initiatives allant dans le sens de la lutte contre le changement climatique, le développement d'énergies renouvelables, d'une économie portuaire « propre » et de l'agroécologie et des systèmes agroalimentaires durables et circulaires en ligne avec le Pacte Vert et la stratégie « From Farm to Fork » de l'UE.

Dans le troisième domaine prioritaire intitulé « **Société prospère et sûre** », l'UE contribuera à la mise en place des conditions-cadres favorables à une dynamisation de l'économie nationale et à une société civile participative forte et résiliente. Le premier secteur de ce domaine visera une amélioration de la gouvernance économique, administrative et financière du pays à tous les niveaux. C'est ainsi que seront considérées comme des priorités l'augmentation de la mobilisation des ressources tant au niveau national que local, l'amélioration de la transparence budgétaire (y compris des mécanismes de redevabilité envers les citoyens), la lutte contre la corruption, et une meilleure participation de la société civile dans les espaces de planification, suivi et évaluation du cycle de politiques publiques. Un dialogue renforcé sera également mis en place afin de garantir un investissement plus important du Gouvernement en faveur de l'autonomisation des femmes.

La préservation de la paix et de la stabilité dans le pays, en ligne avec les réformes en cours dans le domaine de la sécurité, afin de faciliter une mise en œuvre efficiente des politiques publiques, surtout sociales, dans les zones les plus vulnérables au terrorisme et à la criminalité organisée et à fort risque de conflit fera l'objet de l'appui de l'UE.

L'UE renforcera également le rôle du secteur privé et l'attractivité du pays auprès des investisseurs pour appuyer la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en vue d'une économie nationale dynamique, durable et inclusive. Le secteur privé sera renforcé tant au niveau du cadre dans lequel il opère qu'au niveau de ses capacités. L'UE contribuera à l'amélioration de l'environnement des affaires et du climat d'investissement et fournira des appuis directs et ciblés à l'entrepreneuriat et aux Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) afin de rendre immédiatement concrètes des opportunités d'emplois. Il devrait en résulter un secteur privé davantage dynamique et pouvant absorber les nouvelles compétences issues de la formation professionnelle pour développer le marché de l'emploi. Une coopération renforcée avec les réseaux existants d'entreprises de l'UE, tels que la Chambre de commerce Européenne au Bénin (EUROCHAM / CCEB), sera recherchée afin d'encourager la création d'opportunités de coopération commerciale entre les entreprises européennes et locales.

Pour l'ensemble des trois domaines prioritaires, la digitalisation et la dématérialisation est une thématique transversale. Développer le numérique est essentiel autant pour moderniser l'économie et renforcer la compétitivité, que pour améliorer la gouvernance et renforcer le développement humain. Le Gouvernement du Bénin ambitionne d'utiliser les Technologies de l'information et de la communication (TIC) comme catalyseur de dynamique économique et de modernisation pour l'accélération de la croissance économique et l'inclusion sociale. L'appui de l'UE mettra un accent important sur les actions de numérisation dans les domaines prioritaires. Par ailleurs, notre appui dans ce domaine nous permettra également d'accompagner le gouvernement dans l'amélioration de la cyber-sécurité dans tous les secteurs, et plus spécifiquement en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée en ligne.

Un accent important sera mis sur le renforcement de la participation et de la résilience sociétale. La réponse de l'UE permettra à la société civile, particulièrement pour les organisations de femmes et de jeunes et celles au niveau local, de jouer pleinement son rôle en matière de redevabilité et de contribution à la formulation et au suivi des politiques publiques. La société civile est également un acteur important pour garantir le maintien de la paix, la stabilité et la cohésion sociale, notamment à travers les dialogues interreligieux, interethnique et intergénérationnel. La nouvelle Feuille de Route 2021-2024 pour un meilleur engagement avec la société civile définira le cadre pour l'intervention de l'UE.

Finalement, la réponse de l'UE prendra particulièrement en compte la situation des filles et des femmes béninoises, un domaine politique auquel le gouvernement béninois souhaite également accorder une attention accrue.

1.4. Justification et contexte

Le Bénin reste un pays à faible développement avec des potentialités sous-exploitées. Selon le dernier rapport sur l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD, le Bénin occupe le 158^{ème} rang sur 189. Une nouvelle base pour le calcul du PIB lui a permis d'être classé comme un pays de revenu moyen en 2020. Depuis 1990, à titre d'exemple, l'espérance de vie à la naissance au Bénin a augmenté de 8 ans, la durée moyenne de scolarisation de 2,2 années et la durée attendue de scolarisation de 7,3 années. Toutefois, des efforts significatifs restent à faire pour réduire le taux de pauvreté de façon globale. L'économie du Bénin, largement informelle, peu diversifiée, reposant essentiellement sur l'agriculture et les activités du Port de Cotonou, est très vulnérable. La création d'emploi est faible au regard

des besoins et le sous-emploi est massif, particulièrement auprès des jeunes et des femmes. Pays membre de la Zone franc, le Bénin représente un peu moins de 10% du PIB de l'UEMOA. Il constitue cependant, grâce au port de Cotonou, un centre de transit important pour la desserte commerciale du Niger, du Burkina Faso, et surtout du Nigeria. Le niveau de pauvreté, la croissance démographique non maîtrisée et la fragilité des ressources naturelles renforcée par les changements climatiques et la fragilité des écosystèmes, soumettent les autorités du Bénin à une forte pression pour concentrer l'action sur des emplois et une croissance de court terme.

Afin de répondre aux besoins énergétiques croissants déterminés par l'expansion constante des zones urbaines au Bénin, ainsi que d'apporter l'électricité ou des sources alternatives d'énergie renouvelable aux zones rurales, où la desserte énergétique est la plus accentuée, assurer l'accès amélioré à une énergie efficace, durable, moderne et abordable est essentiel. En outre, le secteur de l'énergie possède un fort potentiel pour booster la croissance durable et la création d'emplois en permettant de soutenir la transformation des produits agricoles et piscicoles selon des pratiques de production durable, le développement de l'industrie à faible émission, le développement d'un écosystème portuaire, et la création d'activités productrices en milieu périurbain et rural.

L'agriculture béninoise repose essentiellement sur de petites Exploitations Familiales Agricoles (EFA). Il s'agit du premier secteur pourvoyeur d'emploi pour la population béninoise (70% des emplois). Dans un contexte de forte croissance démographique, il est très justement considéré comme un secteur phare pour soutenir la croissance, la création d'emploi et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. On constate cependant un vieillissement des exploitants agricoles et l'intérêt des jeunes pour l'activité agricole tend à décroître. Par ailleurs, après une période de hausse spectaculaire des rendements par hectare, la croissance des productions tient aujourd'hui autant à la hausse de la productivité (augmentation de 26% pour le coton sur la période 2016-2019), qu'à l'augmentation des superficies emblavées. Celles-ci se font au dépend d'autres utilisations productives des terres ou du maintien du couvert forestier et des habitats de la faune sauvage. Aussi, l'extension des superficies agricoles risque fortement de conduire à une augmentation des conflits locaux et à une dégradation manifeste des ressources naturelles.

Les principaux défis à relever pour promouvoir l'emploi au Bénin sont de deux ordres: (i) une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins de l'économie, et (ii) une capacité d'emplois performante et dynamique du secteur privé basée sur des secteurs attractifs à l'investissement, dans un climat des affaires incitatif. Il s'agit ici de travailler sur le capital humain du pays. Le gouvernement a validé une nouvelle Stratégie Nationale de l'enseignement et formation techniques et professionnelles (EFTP) pour faire face à ces défis. Les futures actions dans ce domaine s'alignent avec l'Alliance Afrique-UE pour l'investissement et des emplois durables.

Le focus sur le secteur de la paix et la sécurité se justifie par la menace croissante posée par la montée de l'extrémisme violent aux frontières extérieures du Bénin. L'instabilité qui caractérise les zones frontalières du Burkina Faso, du Niger et du Nigeria risque de se répercuter dans les départements septentrionaux et orientaux du Bénin, qui présentent des nombreuses similarités sociales et communautaires avec les régions affectées des pays voisins.

Les impacts de la double crise engendrée par la COVID-19 ainsi que par la fermeture unilatérale depuis août 2019 des frontières avec le Nigeria, ont amplement perturbé la situation socioéconomique du Bénin. Après une trajectoire de croissance économique soutenue (6.9% de croissance économique en 2019), la crise est venue bouleverser toutes les prévisions positives, imposant de revoir considérablement à la baisse les prévisions de croissance (2% de croissance en 2020 révisé d'une projection initiale de 7%), d'augmenter le déficit budgétaire (5,1% PIB en 2020 contre une prévision initiale de 1,8%), avec des revenus faibles (autour de 10%) et une forte pression du côté de l'augmentation des dépenses. Le soutien budgétaire externe supplémentaire total auprès des partenaires de développement a atteint 1,2% du PIB.

Le Bénin travaille pour la reprise de son économie de façon progressive. Le Bénin devrait retrouver ses niveaux d'avant COVID-19 à partir de 2022. La croissance ressortirait à 5,5% en 2021, pour atteindre 6,6% en 2022, puis 6,3% en 2023 et, respectivement, 6,5% et 6,3% en 2024 et 2025. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à environ 3,9% du PIB. La dette publique du Bénin, qui représentait 46,07% du PIB en 2020, devrait rester soutenable pour les prochaines années. Le risque global de surendettement reste modéré, mais très sensible aux conditions et chocs externes.

Les domaines prioritaires présentés ci-dessus répondent à la fois à la stratégie de développement du Bénin et aux stratégies nationales et européennes applicables, notamment le Consensus européen pour le développement dans le cadre duquel l'UE et ses États membres s'engagent notamment à adopter une approche fondée sur les droits en matière de coopération au développement, et à mettre en œuvre le Pacte vert, la lutte contre le changement climatique et l'Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables. Ils représentent ainsi le dénominateur commun entre les intérêts géopolitiques de l'UE et de ses États membres d'une part, et les priorités du gouvernement d'autre part. Ils sont également en ligne avec les premières leçons de la coopération pour la période 2014-2020 et les contributions de toutes les parties prenantes, en particulier, la société civile. Malgré l'absence d'un cadre de coordination des bailleurs, l'action de l'UE, avec ses États membres, est cohérente avec les financements d'autres partenaires. L'UE continue à être le plus grand fournisseur d'aide au développement non remboursable.

Les interventions qui seront réalisées en application de ces domaines prioritaires s'inscriront par ailleurs en parfaite cohérence avec les piliers géographique (programmations nationale et régionale) et thématique (programmes thématiques en matière de droits de l'homme et démocratie, organisations de la société civile, défis mondiaux, et stabilité et paix) de l'Instrument pour le Voisinage, le Développement et la Coopération Internationale (IVDCI) de l'Union européenne. Les actions dans le cadre des secteurs identifiés dans chaque domaine prioritaire contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) au Bénin.

1.5. Durée du PIM et option de synchronisation

Le PIM pays aura une durée de sept ans courant de 2021 à 2027, avec une revue à mi-parcours en 2024. Après un dialogue/concertation avec le gouvernement en 2021, la programmation sera découpée en 2 phases (2021-2024 et 2025-2027) sur la base des priorités les plus urgentes qui sont, entre autres, dans les secteurs de la préservation de l'environnement et la biodiversité, de la bonne gouvernance, de la paix et la sécurité, de l'écosystème portuaire, de l'énergie, du capital humain et de la création d'emploi. Cela devrait donner plus de flexibilité au niveau de l'allocation des ressources tout en tenant compte de

l'évolution du contexte socio-économique et de la performance des autorités nationales dans l'utilisation des ressources.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives « Equipe Europe »

2.1. Domaine prioritaire 1 – Capital naturel et humain

Ce domaine prioritaire d'intervention participe à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) 1, 3, 4, 8, 11, 13, 14, 15.

Secteur indicatif 1 : Protection de l'environnement

L'appui de l'UE combinera des actions visant à la fois (iii) l'appui aux initiatives de valorisation des espaces à haute valeur écologique, et (ii) le développement du secteur de l'écotourisme, dans le but de renforcer l'attractivité du secteur de la protection et de la valorisation de l'environnement pour les jeunes et les investissements.

L'accent sera mis sur l'implication des acteurs privés et les organisations de la société civile. Il s'agit d'impulser une dynamique citoyenne sur la question de la protection de l'environnement au Bénin, et de motiver la création de filières professionnelles de la protection et de la valorisation de la biodiversité dans une approche circulaire (formations professionnelles dédiées, dynamisation de l'emploi, développement d'outils numériques). Ces orientations répondent aux objectifs du gouvernement en matière de création d'emploi. Elles répondent enfin aux orientations données dans la mise en œuvre de la Contribution Déterminée National (CDN) du Bénin en réponse à l'accord de Paris pour la lutte contre le changement climatique. Ce soutien permettra au Bénin de poursuivre ses objectifs climatiques plus ambitieux, indiqué dans son CDN,

L'approche paysage suivie vise à faire des aires protégées et autres espaces à haute valeur écologique des moteurs du développement économique et social. Aussi, un lien fort est maintenu avec les actions planifiées sous l'objectif spécifique du secteur « Agriculture durable ». La moitié Nord du Bénin, avec notamment ses périphéries frontalières, est ciblée en priorité. Il s'agit de territoires associant des espaces à haute valeur écologique (protégés ou non, complexe du W et réserves forestières) à des espaces agricoles stratégiques (coton, maïs, élevage pastoral). Des actions précises viendront aussi contribuer à l'initiative pour la Grande Muraille Verte et aux mesures de préservation du paysage clé du WAP ciblé par l'initiative NaturAfrica.

Un territoire côtier est aussi sélectionné. Les actions viendront ici en appui à la protection des mangroves et au développement d'une agriculture responsable, en particulier au niveau de la réserve de biosphère du delta du Mono. Elles participeront également au développement de l'aire marine protégée adjacente. Ce ciblage viendra consolider les interventions mises en œuvre dans le cadre du développement de l'écosystème portuaire, en mettant en valeur les responsabilités sociales et environnementales des différents acteurs privés, et des initiatives régionales en faveur de la création d'aires protégées transfrontalières, voire d'aires marines protégées. Conformément aux ambitions de la stratégie de l'Union européenne sur l'économie bleue, ce volet se concentrera sur la valorisation écotouristique de la biodiversité et du patrimoine environnemental béninois.

Risques et mesures d'atténuation :

- R1. La volonté politique actuelle donnant le cap vers des politiques de soutien aux aires protégées reste forte. M1. Dialogue politique pour assurer les politiques de soutien et la mobilisation des ressources
- R1. Le secteur privé n'embrasse pas l'idée de création d'emplois verts et de participer activement à la mise en œuvre des activités, avec les organisations de la société civile. M2. L'appui de l'UE incitera la participation du secteur privé et la société civile.

Secteur indicatif 2 : Inclusion et protection sociale

L'action de l'UE visera à assurer que le système de protection sociale envisagé par les autorités soit mis en œuvre conformément aux plans de réponse COVID-19 et au-delà, au plan de développement du Bénin, tout en veillant à ce que le développement humain soit positionné au centre de toutes les politiques, stratégies, et mesures nationales. Au-delà des contributions de l'UE au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et au Partenariat mondial pour l'éducation dont le Bénin continuera à bénéficier, la mise en œuvre effective des politiques sociales et la promotion du système de protection sociale et d'organisation des travailleurs seront également des axes prioritaires. L'UE les suivra à travers son action et son dialogue politique, en veillant à inclure les femmes ainsi que les personnes plus vulnérables, ou les inégalités sont plus accentuées dans les contextes de crise, en ligne avec la volonté du gouvernement d'œuvrer pour une transformation du secteur informel au formel. L'intervention considèrera les performances des secteurs de l'éducation et de la santé, deux secteurs fondamentaux pour le développement humain, mais aussi la protection et organisation sociale. La perspective de genre sera prise en compte. L'UE suivra son action sur les finances publiques afin de prioriser les dépenses sociales dans le budget et son exécution. L'appui à la protection sociale tiendra compte de la poursuite des programmes phares en cours, notamment, ARCH (assurance maladie, formation, micro-crédit, assurance, retraite).

Risques et mesures d'atténuation :

- R1. Le discours politique visant à présenter une mise en œuvre plus large et renforcée de la protection sociale ne se concrétise pas au niveau des budgets alloués aux programmes de protection sociale. M1. Un dialogue fluide et régulier avec les autorités.

Secteur indicatif 3 : Enseignement et la Formation Technique et professionnelle (EFTP)

L'UE envisage d'appuyer le Bénin sur la base de la Politique nationale de l'emploi et de la nouvelle Stratégie nationale pour **l'Enseignement et la Formation Technique et professionnelle** (EFTP) qui prévoit un rôle et une implication accrue du secteur privé. Plus concrètement, l'UE prévoit d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale EFTP en ciblant certains secteurs porteurs de croissance pour lesquels la mise en adéquation des compétences et des emplois sera prioritaire. Ceci implique d'une part une intervention en termes d'appuis institutionnels et numériques au niveau du pilotage, cadre normatif et réglementaire, mécanismes de financement, suivi et évaluation de la Stratégie, et d'autre part des interventions d'appui à la mise en œuvre de formations spécifiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et du port (voir domaine prioritaire 2 du PIM) ainsi que dans d'autres filières soutenues par la Stratégie Nationale telles que le numérique, le tourisme, la culture et la valorisation du patrimoine, en y intégrant systématiquement une composante environnement/changement climatique. En plus de ces deux types d'appui, l'UE s'engagera dans une intervention (DAC G2) visant spécifiquement les filles en décrochage scolaire au

niveau de l'enseignement secondaire avec des programmes de rattrapage les orientant vers la filière EFTP (notamment avec l'appui d'organisations de la société civile). Une attention particulière sera portée à l'intégration des organisations professionnelles et syndicales.

Il est envisagé de combiner plusieurs modalités de mise en œuvre en travaillant avec les différentes agences d'exécution des États Membres déjà impliquées dans le secteur, essentiellement l'AFD et la GIZ. Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau secteur pour l'UE au Bénin, une expertise court terme sera mobilisée pour formuler cette composante qui sera construite de manière cohérente avec les interventions envisagées au niveau du développement du secteur privé dans le cadre du troisième domaine prioritaire. L'UE veillera également à l'articulation avec la société civile tant au niveau du dialogue sectoriel que des interventions spécifiques en matière de formation.

Risques et mesures d'atténuation:

- R1. La volonté politique du gouvernement de réformer le secteur EFTP s'érode progressivement. M1. Le dialogue politique et l'appui institutionnel de l'UE serviront à maintenir l'attention à haut niveau sur la réforme.
- R2. La création d'une agence responsable de la mise en œuvre de la réforme, en décalage avec le Ministère de l'enseignement secondaire et l'EFTP. M2 Le dialogue politique, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités apportés par l'UE devraient permettre de maintenir le Ministère comme acteur au cœur de la réforme.
- R3. Les jeunes formés par le système EFTP ne trouvent pas d'emplois. M3 Le dialogue public-privé et l'adéquation de l'offre de formation avec la demande du secteur privé seront des axes privilégiés des interventions EFTP et secteur privé de l'UE.

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Les objectifs spécifiques poursuivis dans ce domaine prioritaire sont les suivants :

Objectif spécifique n° 1 (OS1): Promouvoir des mesures de gestion efficaces et la valorisation des espaces à haute valeur écologique

Objectif spécifique n° 2 (OS2): Améliorer l'accès des ménages pauvres et extrêmement pauvres aux services sociaux et à la protection sociale.

Objectif spécifique n° 3 (OS3): Renforcer le potentiel des jeunes au travers d'un système EFTP moderne, inclusif et répondant aux besoins du secteur privé

2.1.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Les principaux résultats escomptés pour le OS1 :

R1 : La protection, la restauration et la gestion des principaux écosystèmes de grande valeur dans les territoires visés est appuyée.

R2 : La formation professionnelle a adapté ses filières aux besoins des acteurs privés et publics investis dans la préservation de l'environnement et l'écotourisme.

R3 : Les secteurs de la conservation et de l'écotourisme constituent des secteurs majeurs de l'emploi décent des jeunes.

Les principaux résultats escomptés pour le OS2 :

R1 Le système de protection sociale est renforcé.

R2 La mise en œuvre de la politique d'éducation et de santé est renforcée

Les principaux résultats escomptés pour le OS3 :

R1 Amélioration des politiques et réglementations relatives à l'EFTP, y compris l'identification des besoins en main-d'œuvre pour l'EFTP axée sur la promotion des compétences et de l'employabilité

R2 Les jeunes s'engageant dans des curricula EFTP de type classique et dual leur facilitant leur insertion professionnelle.

R3 Les jeunes filles déscolarisées reçoivent un rattrapage et s'insèrent dans l'EFTP

2.1.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe 1.

OS1. Protection de l'environnement

R1 I1: Superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres.

R2 I1: Nombre d'apprenants formés dans les domaines de l'écotourisme et/ ou dans les métiers de la gestion et de la protection de l'environnement, désagrégé par sexe.

R3 I1: Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE, désagrégé par sexe.

OS2. Protection et inclusion sociale

Indicateurs liés aux résultats escomptés OS2

R1 I1 Taux de couverture de système de protection sociale, notamment aux ménages pauvres et extrêmement pauvres

R1 I2 Taux d'exécution du plan de réponse sociale à la crise COVID19

R2 I1 Augmentation du pourcentage d'allocation et d'exécution des dépenses sociales prioritaires (essentiellement éducation et santé)

OS3. EFTP

R1 I1 Nombre de politiques et actes règlementaires (y compris décrets d'application) pris dans le cadre de la Nouvelle Stratégie Nationale EFTP.

R2 I1 Nombre de jeunes qui ont bénéficié d'intervention EFTP dans des institutions ou sur le lieu de travail (ventilé par sexe)

R3 I1 Nombre de filles déscolarisées qui ont intégré l'EFTP

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Une méthode importante à explorer pour la réalisation des actions et création d'impact dans les domaines d'intervention sera le mixage de fonds et/ou les garanties du FEDD+. Les projets

d'investissement soutenus par l'UE et mis en œuvre par des institutions financières partenaires pourraient prendre la forme de prêts directs ou de prêts intermédiaires (aux banques et aux institutions de microfinance, ces dernières permettant l'accès au financement des groupes les plus vulnérables tels que les femmes ou les jeunes).

Des investissements en capital via des fonds d'investissements ou à travers le Africa Investment Platform permettront de participer au financement de différents types de projets tombant sous les domaines prioritaires dont certaines avec une dimension régionale.

L'utilisation de facilités dédiées peut être explorée comme par exemple au Natural Capital Financing Facility (NCFF), Land Degradation Neutrality Fund (LDNF), Clean Ocean Initiative (COI) ainsi que Clean Oceans Technical Assistance and Funding Facility (COTAFF). Le programme d'assistance technique Clean Oceans Project Identification and Préparation Facility (COPIP) de la BEI pourra contribuer à identifier et à préparer des projets relatifs à l'initiative océans propres.

Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé qu'un montant indicatif de 8 MEUR puisse être utilisé entre 2021 et 2027 pour provisionner des opérations de garantie FEDD+ dans ce domaine prioritaire.

2.2. Domaine prioritaire 2 – Croissance économique verte et numérique

L'intervention de l'UE vise à contribuer à l'émergence d'une économie verte, en lien avec les objectifs nationaux de réductions des émissions de carbone dans les secteurs de l'énergie, du portuaire et de l'agriculture. Ce domaine prioritaire d'intervention participe à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 7, 4, 8, 9, 11, 13, 14, 15.

Secteur indicatif 1: Agriculture durable

La mise en œuvre du nouveau cadre législatif et organisationnel du secteur agricole – grâce à l'appui budgétaire substantiel de l'UE sous le 11^{ème} FED, permet de focaliser l'appui de l'UE à la fois (i) sur l'attractivité du secteur de l'agriculture durable pour les jeunes et les investissements, et (ii) la promotion et l'apprentissage de pratiques agro écologiques auprès des agriculteurs de base répondant aux objectifs de rendement et de maintien de la fertilité organiques des sols, mais aussi parfois via le soutien à la gestion et à la valorisation des ressources forestières. En lien avec les actions entreprises sous le domaine prioritaire 3, l'accent sera mis sur les acteurs privés, exploitations familiales, organisations professionnelles, institutions de microfinance, opérateurs écotouristiques, etc., en particulier en ce qui concerne la formation professionnelle, la facilitation pour l'investissement et le contrôle territorial.

L'agriculture sera considérée suivant une approche systémique des systèmes alimentaires. Les interventions viseront principalement :

- (i) La dynamisation de l'emploi en milieu rural, en particulier au niveau des acteurs privés, exploitations agricoles familiales, OSC et petites et moyennes entreprises ;
- (ii) Le renforcement des capacités des jeunes par la formation professionnelle et le développement d'outils numériques focalisés sur l'agroécologie et l'économie circulaire (agriculture intelligente, e-agriculture), et la préservation et la valorisation (écotouristique par exemple) des ressources naturelles et de la biodiversité ;

(iii) Le maintien de système alimentaire durable et la promotion de l'économie circulaire en mesure d'assurer la sécurité alimentaire et fournir une alimentation saine, équilibrée et nutritive.

Ces orientations répondent aux objectifs du gouvernement en matière de création d'emploi et de croissance des secteurs agricole. Elles s'insèrent totalement dans la vision du Bénin pour la gestion des changements climatiques, formulée dans le document de politique nationale de gestion des impacts du changement climatique, adopté en conseil des Ministres en février 2021. Elles répondent enfin aux orientations données dans la mise en œuvre de la Contribution Déterminée National (CDN) du Bénin en réponse à l'accord de Paris pour la lutte contre le changement climatique.

L'approche territoriale suivie vise à atteindre des objectifs de développement économique et social, tout en préservant les écosystèmes et les services essentiels qu'ils fournissent dans des zones où l'agriculture et d'autres utilisations productives des terres sont en concurrence avec les objectifs environnementaux, climatiques et de biodiversité. En maintenant et valorisant la biodiversité qui fournit des services écosystémiques essentiels dans les exploitations agricoles, les forêts et sur les parcours de transhumance pastoral, la production alimentaire et de bois de chauffe peut être soutenue sur le long terme, garantissant à la fois la durabilité et la résilience climatique.

Un lien fort est maintenu avec les actions planifiées sous l'objectif spécifique 1.1 « protection de l'environnement ». Dans ce but, les périphéries frontalières du nord du Bénin sont ciblées en priorité. Il s'agit de territoires associant des espaces agricoles stratégiques (coton, maïs, élevage pastoral), à des espaces à haute valeur écologique (protégés ou non, complexe du W et réserves forestières). Malgré leur potentiel, les populations sont parmi les plus vulnérables du pays. Ce ciblage permet de compléter -via une réponse multisectorielle- d'autres initiatives de l'UE menées au niveau national ou régional (par exemple, le programme de lutte contre la peste des petits ruminants) et destinées à lutter contre la fragilité du nord du Bénin. Des actions précises viendront aussi contribuer à l'initiative pour la Grande Muraille Verte et aux mesures de préservation du paysage clé du WAP ciblé par l'initiative NaturAfrica.

Un territoire côtier est aussi sélectionné. Les actions viendront ici en appui à la protection de l'environnement de la réserve de biosphère du delta du Mono.

Risques et mesures de mitigation:

- R1. Le secteur privé embrasse l'idée de création d'emplois verts et participe activement à la mise en œuvre des activités. M2. Des incitations et des garanties pour les investissements sont mis à disposition.
- R2. Les structures de l'État impliquées ont les capacités humaines et financières pour remplir leur mandat. M2. Des mesures de renforcement des capacités seront mis en place.

Secteur indicatif 2 : Écosystème Portuaire durable

L'action de l'UE dans ce domaine repose également sur l'amélioration de la croissance et de l'attractivité d'un écosystème portuaire durable qui intègre le développement et le renforcement durable des chaînes logistiques multimodales. L'intervention sera mise en œuvre en vue de promouvoir une gouvernance économique, administrative, numérique et

transparente qui intégrera la notion de développement d'une ville durable. L'activité portuaire au Bénin est actuellement concentrée autour du port de Cotonou qui est d'une importance vitale pour l'économie du Bénin et indispensable pour les pays voisins comme le Niger et le Burkina Faso. Elle représente jusqu'à 30% du PIB et constitue un maillon clé dans de nombreuses chaînes de valeur. Cette activité contribue de manière importante aux recettes de l'état en générant 85% des recettes douanières et est le deuxième contributeur au budget national. L'infrastructure portuaire est essentiellement axée sur l'importation: le transit via le port concerne pour 90 % des volumes importés au pays, les 10 % dédiés à l'exportation concerne principalement des produits issus de l'agriculture. Bien que limitée en terme de volume, ce rôle à l'exportation est tout aussi crucial et a un potentiel considérable de croissance en fonction de la performance d'autres secteurs productifs.

Toutefois, l'efficacité de cette infrastructure facilitante souffre d'un manque de cohérence du cadre législatif et réglementaire, de méthodes et technologies désuètes qui peuvent mettre en danger l'humain et l'environnement (par exemple, l'importation de véhicules d'occasion est paradigmatique). Il importe donc d'appuyer les changements qui permettent de réaliser le plein potentiel de secteur pour le développement durable du pays.

Promouvoir un écosystème portuaire écoresponsable permet de répondre aux défis économiques auxquels le pays fait face tout en y apportant des réponses pertinentes sur le plan climatique. Avec comme point d'entrée une « infrastructure facilitante » en appui à d'autres investissements, ce secteur au sens large favorise la résilience des populations et la création d'emplois. Il facilite en particulier le soutien aux chaînes de valeurs agricoles, offrant ainsi des opportunités de contribution à la croissance économique et à la création d'emplois en milieux périurbains et ruraux, notamment pour les populations les plus vulnérables.

Le gouvernement du Bénin a également opté pour un partenariat Public-Privé (PPP) entré en vigueur depuis janvier 2018 et qui vise la modernisation des installations, le repositionnement et le transfert de compétences au profit du personnel local. Il entend ainsi intégrer le port de Cotonou dans une approche plus globale de développement maritime durable, prenant en compte les différents aspects du transport durable et de l'intermodalité. Le gouvernement reconnaît également la nécessité d'une numérisation accrue et d'une intégration durable des infrastructures économiques dans un contexte urbain. L'intervention s'inscrit dans la vision du corridor Abidjan-Lagos, projet phare du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), qui pèse autour de 75% des activités commerciales sous régionales.

L'UE prévoit une intervention en trois volets : (1) Un premier volet se concentrera sur les aspects portuaires à travers l'optimisation du cadre législatif et opérationnel dans une logique de service intégré, il visera à soutenir les autorités pertinentes dans leur recherche d'efficacité du cadre réglementaire, organisationnel, opérationnel et économique, le tout avec une attention particulière pour l'écologie, les aspects climatiques, la sécurité maritime, la transparence et le genre. Il s'agit entre autre de soutenir la création de solutions numériques et faciliter des études techniques pour préparer des investissements avec une forte additionnalité environnementale, d'accompagner l'adaptation du cadre réglementaire et la transformation durable des différentes structures actives dans l'économie portuaire. (2) Un deuxième volet prendra soin des aspects logistiques et des corridors qui relient le port avec le contexte urbain, tout en créant des partenariats avec la ville et d'autres opérateurs logistiques avec une forte attention sur la création d'interfaces et l'introduction du numérique, et une attention sur la sécurité des personnes et des biens sur les couloirs vers son hinterland et ses

relais économiques. L'UE continuera ainsi à accompagner le développement de stratégies logistiques avec une attention particulière pour la multi-modalité et l'introduction dans la mobilité de technologies intelligentes et écologiques, comme l'amélioration de qualité des véhicules d'occasion importés et utilisés. Ceci est en phase avec les priorités du Bénin dans le cadre de l'Accord de Paris. (3) Un troisième volet se concentrera sur le respect de l'environnement et de la biodiversité côtière et marine dans sa dimension nationale et régionale, et de son intégration dans les responsabilités sociales et environnementales des différents acteurs. Une part de ce dernier volet sera prise en charge via le secteur indicatif « protection de l'environnement ».

Une approche plus globale et durable de l'intégration du port dans les corridors de transit permettra également de dynamiser un tissu économique plus large et adjacent à l'activité portuaire au sens strict. Une cohérence profonde sera établie avec les actions dans les domaines de l'énergie, l'agriculture et la protection de l'environnement, la promotion du secteur privé, la formation professionnelle et la sécurité.

Risques et mesures d'atténuation:

- R1. Dégradation du climat des affaires et/ou sécuritaire. M1. Des investissements additionnels pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires et au maintien de la sécurité.
- R2. Changement de politique du gouvernement. M2. Un dialogue continu avec les autorités pour assurer la mise en place des réformes en cours, y compris l'introduction de technologies novatrices et moins polluantes.

Secteur indicatif 3 – Énergie durable et efficace

L'appui de l'Union européenne dans le secteur de l'énergie visera principalement à (i) la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel cohérent, efficace et fluide au bénéfice des consommateurs et du secteur privé ; (ii) le renforcement du secteur privé, la création d'emplois et la participation des entreprises béninoises dans le secteur de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique ; (iii) l'augmentation de l'utilisation énergétique durable avec des solutions renouvelables ou énergétiquement efficaces dans le cadre d'un système centralisé ou décentralisé, dans un contexte urbain ou rural. Afin de réaliser les ambitions du Bénin dans le cadre de l'Accord de Paris¹, la nouvelle loi N° 2020 - 05 portant le Code de l'électricité en République du Bénin donne une place importante à la promotion de l'investissement dans les énergies renouvelables. D'autres documents politiques essentiels élaborés avec le soutien de l'UE complètent le cadre législatif². Toutefois, un important effort de mise en œuvre de cette législation et de mise en cohérence de tous les acteurs reste à faire.

Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme Renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'énergie au Bénin (RECASEB) et pour contribuer à la consolidation d'un secteur énergétique stable et fiable au Bénin, l'UE prévoit un appui spécifique sectoriel au secteur qui se concentrera sur la mise en œuvre des politiques en matière d'énergie durable et d'un environnement propice aux investissements. L'accent sera

¹ Le Bénin prévoit de réduire globalement les émissions cumulées de gaz à effet de serre (hors secteur foresterie) d'environ 49,49 Mt E CO₂ par rapport au scénario de maintien du statu quo sur la période de 2021 à 2030. Presque la moitié (23,35 Mt E CO₂) de cet objectif global est à réaliser dans le secteur de l'énergie à travers des mesures d'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la réduction et/ou substitution du bois-énergie. ² P.ex. la Politique Nationale de Développement des Énergies Renouvelables » (PONADER) ou la « Politique Nationale sur la Maîtrise de l'Énergie » (PONAME).

également mis sur la mise en cohérence des différentes autorités et institutions³, avec une attention particulière à la cellule genre du Ministère de l'Énergie. Le dialogue politique et stratégique en général continuera à jouer un rôle important en tant que mesure d'accompagnement dans la mise en œuvre de ce programme.

Pour assurer un système énergétique durable capable aussi d'atténuer la pauvreté énergétique en milieu rural, l'UE soutiendra également le développement d'initiatives privées capables de favoriser des alternatives à l'utilisation du charbon de bois⁴, tel que le biogaz et les foyers améliorés, ou d'en améliorer substantiellement l'accès à l'électricité et l'efficacité énergétique, en phase avec les priorités du Pacte Vert et de la Première Contribution Déterminée du Bénin au titre de l'Accord de Paris. En ligne avec l'engagement de veiller à ce que « personne ne soit laissé de côté », la priorité sera accordée aux zones rurales et aux couches vulnérables dans les zones urbaines, notamment dans la moitié Nord du pays, où le développement économique est plus difficile. Ce soutien portera également sur l'émergence de solutions intelligentes basées sur l'énergie renouvelable dans d'autres secteurs, d'une part en soutenant le lien entre l'énergie et le numérique et d'autre part en encourageant l'entrepreneuriat à travers la formation spécialisée et l'accompagnement d'entreprises. Les opérations de microfinance à petite échelle pourraient également contribuer à encourager l'adoption plus répandue de ces solutions, et aussi le renforcement de la résilience au changement climatique. Un appui à la société civile pourra également être apporté pour renforcer sa participation au suivi de la politique sectorielle et soutenir des initiatives pilotes innovantes.

Finalement, l'intervention de l'UE continuera à mobiliser des investissements supplémentaires à travers ses instruments de mixage de fonds et de garanties pour le développement des infrastructures énergétiquement efficaces dans la production, la distribution ou la transmission. La modernisation des infrastructures sera également ciblée, en exploitant des solutions numériques innovantes. Une attention particulière sera accordée à assurer la protection et la résilience des infrastructures énergétiques au changement climat, en ligne avec le troisième pilier de l'initiative « Grande Muraille Verte ».

L'énergie, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, ouvre des opportunités pour l'intégration des jeunes et des femmes sur le marché de travail. Par conséquent, en synergie avec le secteur indicatif « ETPF » du domaine prioritaire 1, des formations techniques et professionnelles et des échanges Nord-Sud sur base de jumelages seront favorisés pour promouvoir l'énergie verte, l'innovation et l'adaptation aux besoins changeants du marché en facilitant les échanges entre le monde académique et le secteur privé. Par ailleurs, des synergies seront également créées avec les axes prioritaires identifiés au niveau régional pour le secteur de l'énergie. La création d'un marché de l'électricité régional et, à terme, continental, est prioritaire. Dans ce but, la planification adéquate des infrastructures nécessaires basée sur un plan directeur régional et/ou continental de transport et de production de l'énergie, le renforcement des capacités sur la planification énergétique, ainsi que la transposition des règles, standards et normes de la CEDEAO seront priorisées. Un soutien spécifique pourrait donc être envisagé dans le cadre du portefeuille régional pour les projets d'interconnexion prioritaires, conformément au Schéma Directeur pour le

3 DGRE, Cellule Genre et Développement du Ministère de l'Énergie, ARE, ABERME, CONTRELEC, SBEE, CEB etc.

4 L'utilisation du charbon de bois est une cause majeure de la surexploitation des forêts et de la mise en danger de la richesse naturelle du pays.

développement des moyens de production et de transport d'énergie électrique du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (SEEEOA). Un programme régional pour la distribution des foyers améliorés pourrait également être envisagé, en tenant compte du potentiel fort de répliquabilité et de mise à échelle de ce type de projets. L'intervention de l'UE contribuera également à la coopération régionale, le partage de connaissances et les échanges au sein du SEEEOA Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain, de la CEDEAO, de l'UEMOA et de l'Union Africaine.

Risques et mesures d'atténuation:

R1 : le faible intérêt du secteur privé vis-à-vis des opportunités d'investissement dans le secteur de l'énergie durable, notamment quand il s'agit des zones plus reculées, en raison de la difficulté d'accès et de l'augmentation des coûts. M1 : les interventions de l'UE viseront à adapter les formes d'appui financier pour encourager les investissements dans des zones qui n'auraient pas été ciblées autrement, promouvoir le développement des capacités entrepreneuriales et fourniront un accompagnement adapté aux besoins des entreprises, dans la préparation de leurs plans d'affaires et le déploiement de leurs activités.

R2 : un autre risque pourrait être que les interventions au titre de l'action, notamment en termes de solutions innovantes ou alternatives, ne seraient pas financièrement viables. M2 : l'impact environnemental des équipements, notamment ceux solaires, sera mitigé par des activités axées sur la gestion des déchets électroniques. Les principales hypothèses sont les suivantes : l'engagement du Gouvernement béninois à s'impliquer dans un programme de réformes ambitieux et son appropriation de la mise en cohérence des cadres réglementaire et institutionnel ; la mobilisation des acteurs autour d'une vision commune du développement du secteur et leur volonté et capacité de coordination ; la transparence dans la gestion des agences et des entreprises publiques ; les capacités humaines et financières adéquates des structures publiques concernées pour remplir leur mandat.

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

Les objectifs spécifiques poursuivis dans ce deuxième domaine prioritaire sont les suivants :

- **Objectif spécifique n° 1 (OS1):** Promouvoir une agriculture durable, qui garantisse la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et une meilleure valorisation de la biodiversité.
- **Objectif spécifique n° 2 (OS2) :** Renforcer un écosystème portuaire en soutenant un port durable dans un environnement sain et respectant la biodiversité, en y intégrant ses aspects logistiques multimodales.
- **Objectif spécifique n° 3 (OS3):** Améliorer l'accès à une énergie efficace, durable, moderne et abordable pour la population et l'économie du Bénin.

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

Les principaux résultats escomptés pour le OS1 :

R1 : Les investissements publics et privés pour les TPMEs et OSC, y compris financements innovants, à caractère durable et conformes aux objectifs d'adaptation aux effets du changement climatique, sont facilités

R2 : La formation professionnelle a adapté ses filières aux besoins des acteurs privés et publics investis dans l'agroécologie, avec une attention aux jeunes et aux femmes.

R3 : Les secteurs de l'agriculture durable, de la conservation et de l'écotourisme constituent des secteurs majeurs de l'emploi décent des jeunes et femmes.

R4 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est augmentée dans les territoires ciblés.

Les principaux résultats escomptés pour le OS2 :

R1 : Un environnement (Politique de gestion, cadre institutionnel) portuaire durable, efficace et écoresponsable est créé.

R2 : Les capacités des acteurs de la chaîne portuaire sont renforcées, avec une attention particulière aux aspects genre.

R3 : Le coût et le temps moyen d'acheminement des marchandises au port et sur les corridors sont plus compétitifs

R4 : Une plateforme numérique intégrée multi-acteurs fonctionnelle, efficace et transparente est développée. R5 : Des solutions de mobilité urbaine et interurbaine durable et de transport intelligent multimodal sont introduites.

R6 : La protection et la restauration des principaux écosystèmes de grande valeur dans les territoires visés sont appuyées.

Les principaux résultats escomptés pour le OS3 :

R1: La part d'énergies renouvelables dans le mix électrique du pays est augmentée.

R2: Le taux d'électrification du pays, notamment en milieu rural, est amélioré.

R3: L'usage traditionnel de biomasse-énergie (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) est diminué.

R4: Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites.

R5: Le cadre institutionnel est renforcé et permet un fonctionnement optimal des principaux acteurs du secteur de l'énergie.

R6 : Un budget sensible-genre est élaboré et validé pour rendre le secteur plus sensible en ce qui concerne le rôle des femmes en tant que consommateurs d'énergie, entrepreneurs et facteurs de décision dans le secteur.

R7: Les investissements du secteur privé dans l'énergie durable sont augmentés.

2.2.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en pièce jointe 1.

- *Indicateurs liés aux résultats escomptés OS1*

R1 I1 : Superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres

R2 I1: Nombre d'apprenants formés dans les domaines de l'agroécologie, désagrégé par sexe.

R3 I1: Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE, désagrégé par sexe.

R4 I1 : Taux de malnutrition et d'insécurité alimentaire.

- *Indicateurs liés aux résultats escomptés OS2*

R1 I1: Nombre de certifications obtenues par le PAC, avec le soutien de l'UE

R2 I1: Nombre d'acteurs avec des capacités techniques renforcés grâce aux interventions soutenues par l'UE, ventilé par sexe.

R3 I1 : a) Coût et b) Temps moyen d'acheminement sur les corridors sont réduits, avec le soutien de l'UE

R4 I1: Niveau de satisfaction des usagers de la plateforme numérique portuaire

R5 I1: Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes d'équivalent CO2) avec le soutien de l'UE

R6 I1 : Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous: (a) protection, (b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (EURF2) (km2)

- *Indicateurs liés aux résultats escomptés OS3*

R1 I1) Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (EURF2)

R2 I1) Nombre des personnes désagrégées par sexe ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : (i) un nouvel accès, (ii) un accès amélioré (EURF2)

R2 I2) Taux d'électrification nationale, ventilée par milieu urbain et milieu rural grâce au soutien de l'UE.

R3 I1) Nombre de bio-digesteurs installés avec le soutien de l'UE, ventilés par type (domestiques et usage productif).

R3 I2) Nombre de foyers améliorés distribués avec le soutien de l'UE.

R4 I1) Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes CO2eq) grâce au soutien de l'UE (EURF2).

R5 I1) Nombre de cadres de l'administration publique recruté avec le soutien de l'UE, ventilé par sexe et par âge sur toute la durée du PIM.

R5 I2) Nombre de textes législatifs sur l'énergie durable ou le climat d'affaires préparés ou modifiés par le gouvernement avec le soutien de l'UE.

R5 I3) Nombre des normes et standards de la CEDEAO transposés et appliqués au Bénin grâce au soutien de l'UE

R6 I1) Nombre d'activités qui intègre la dimension genre dans le budget sectoriel.

R7 I1) Nombre des investissements du secteur privé, à travers le secteur financier ou autre, réalisés dans le secteur de l'énergie avec le soutien de l'UE

R7 I2) Nombre de entrepreneurs formés avec le soutien de l'UE ventilé par sexe et par âge.

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Une méthode importante à explorer pour la réalisation des actions et création d'impact dans les domaines d'intervention sera le mixage de fonds et/ou des garanties du FEDD+. Les projets d'investissement soutenus par l'UE et mis en œuvre par des institutions financières partenaires pourraient prendre la forme de prêts directs ou de prêts intermédiaires (aux banques et aux institutions de microfinance, ces dernières permettant l'accès au financement des groupes les plus vulnérables tels que les femmes ou les jeunes).

Des investissements en capital via des fonds d'investissements ou à travers l'Africa Investment Platform permettront de participer au financement de différents types de projets tombant sous les domaines prioritaires dont certaines avec une dimension régionale.

Les programmes d'investissement couverts par une garantie budgétaire de l'UE qui financent des actions au Bénin dans ce domaine, sont entre autres:

- Petites entreprises et agriculture: Initiative d'accès des PME au financement (par la BEI) Programme de garantie du financement agricole et rural (AgreenFi) (par AFD, Proparco), Programme de garantie de petits prêts (SLGP) (par IFC), Installation de partage des risques de la NASIRA (par FMO), Programme d'Inclusion Financière (InclusiFi) (par CDP, AECID), Archipels – Une plateforme pour l'Afrique (ONE4A) (par CDP)

-Énergie durable et connectivité: Facilité africaine de garantie de l'énergie (par KFW), Garantie européenne des énergies renouvelables (non souveraine) (par AFD, CDP), Programme d'appui aux énergies renouvelables visant principalement les zones rurales de l'Afrique subsaharienne (par COFIDES), Stimuler les investissements dans les énergies renouvelables (par BERD), Programme de résilience municipale, d'infrastructure et industrielle de l'UE (par BERD).

-Villes durables: Développement urbain résilient (RECIDE) (par AECID)

Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé qu'un montant indicatif de 20 MEUR puisse être utilisé entre 2021 et 2027 pour provisionner des opérations de garantie FEDD+ dans ce domaine prioritaire.

2.3 Domaine prioritaire 3 – Société prospère et sûre

Ce domaine prioritaire d'intervention participe à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 8, 9, 11, 16, 17.

Secteur indicatif 1 – Bonne Gouvernance économique et financière

Dans un contexte de pression budgétaire, où l'écart entre le financement des mesures de réponse à la double crise et les besoins pour la relance de l'économie constitue un défi considérable pour les finances publiques, il est important pour le Gouvernement béninois de continuer à mobiliser des ressources internes mais aussi externes. C'est ainsi que l'UE prévoit une nouvelle intervention d'appui budgétaire général⁵ pour renforcer la Gestion des Finances

⁵ Le financement externe supplémentaire et subventions à l'appui de la réponse au Covid-19 représente 2,3 % du PIB, en représentant la contribution de l'UE, de la Banque mondiale et du FMI un 70 % de ce soutien. (FMI, déc. 2020).

Publiques (GFP) au service du développement humain (voir domaine prioritaire 1). En effet, dans le contexte de pandémie COVID-19 dans lequel les vulnérabilités et les inégalités se sont accentuées, l'intervention cherchera à renforcer et accompagner certaines réformes de la GFP – y compris locales, ce qui devra contribuer à une mobilisation supplémentaire de revenus pour un développement plus inclusif, dans un contexte de transparence fiscale renforcée.

L'intervention sera orientée vers une série de réformes et d'actions prioritaires sur la base d'un dialogue politique stratégique. Premièrement, il s'agira de renforcer la mobilisation des ressources nationales en s'appuyant sur la modernisation de l'administration fiscale, via la promotion de la numérisation pour faciliter l'accès des contribuables aux services fiscaux. Ceci passera également par l'exploration de la volonté du gouvernement de travailler dans les Finances Publiques vertes et de lutter contre l'évasion fiscale. Les efforts seront également orientés au niveau local afin de promouvoir les économies locales et de mieux répondre aux besoins des populations.

Ensuite, dans un contexte de crise prolongée avec une forte pression du côté des dépenses, la transparence budgétaire fera nécessairement partie des axes de travail prioritaires, avec une attention particulière en faveur de la participation active et effective des citoyens et des organisations de la société civile tout au long du cycle budgétaire. Les apports réalisés grâce aux mesures d'appui à la société civile en matière d'élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques publiques feront partie intégrante des moyens de vérification à considérer dans l'analyse des performances, afin d'assurer une meilleure redevabilité de l'appui budgétaire général ainsi que de renforcer les standards de gouvernance démocratique. Le renforcement de la Cour des comptes (avec une loi organique de fonctionnement depuis décembre 2020) sera essentiel pour la bonne exécution de ses fonctions de contrôle des comptes publics.

L'intervention sera en tout état de cause complémentaire avec les interventions que l'UE envisage de mettre en place dans le premier domaine prioritaire du développement humain. Plus précisément, toutes les interventions de renforcement de la GFP auront pour objectif ultime de faire progresser la performance du système de protection sociale et la mise en œuvre des politiques sociales, notamment, la santé et l'éducation. La préparation de ces politiques sociales et leur mise en œuvre sur la base d'un travail minutieux de préparation budgétaire inclusive est un outil central pour faire face à la crise mais aussi pour améliorer le développement humain et le bien-être de toute la population, notamment de groupes plus vulnérables. L'UE poursuivra l'effort déjà entamé pour intégrer dans tout le cycle du budget en mode programme une vision plus inclusive où l'approche genre sera prise en compte dans toutes les politiques publiques, notamment dans la politique d'éducation et de santé.

La finance durable représente un réel potentiel dans la région et pourrait contribuer à accélérer les flux financiers vers des transitions vertes, inclusives et résilientes, par exemple par le biais d'obligations vertes et d'autres instruments de finance durable pertinents.

Risques et mesures d'atténuation :

- R1: Niveau élevé de corruption du système de gestion des finances publiques. M1 : promotion de la transparence et de la mise en place de la Cour des Comptes.
- R2 : Absence de nouveau programme d'amélioration de la gestion des finances publiques. M2: encourager actualisation de l'étude PEFA et sur la base des résultats encourager l'actualisation du programme de réformes GFP.
- R3: Les risques exogènes s'aggravent (prolongation de la pandémie et pas de réactivation économique de la frontière nigériane) et la situation macroéconomique

devient instable. M3 : Suivi de la situation mondiale de la pandémie et l'incorporer a notre analyse de risque de tous nos interventions.

- R4 : Stagnation ou diminution de l'implication de l'État dans le processus de décentralisation (et faible contribution de l'État au FADeC). M4 : Suivre l'avancée de la réforme de la décentralisation et l'intégrer dans notre dialogue stratégique.
- R5 : Manque de volonté politique pour établir/continuer un dialogue stratégique avec les PTF en général et avec l'UE en particulier. M5 : engager des dialogues à haut niveau.

Hypothèses

- La crédibilité dans les institutions de l'État et plus généralement dans la démocratie béninoise se maintient.
- La volonté politique de faire fonctionner efficacement la Cour des comptes et de renforcer le contrôle externe est manifeste
- La volonté politique de poursuivre des efforts pour la budgétisation sensible au genre est le processus de décentralisation est manifeste.

Secteur indicatif 2 – Développement du secteur privé et du numérique

L'UE envisage d'appuyer le Bénin pour développer son secteur privé, qui est tributaire de la mise en place d'un vrai cadre de concertation et d'un dialogue public-privé structuré, régulier et efficace au service d'un environnement propice et incitatif aux investissements privés et à la création d'emplois localement. L'UE continuera à travailler avec ses États membres, EUROCHAM et d'autres PTF pour la mise en place d'un cadre de concertation règlementaire avec le gouvernement pour l'amélioration du climat des affaires. Cette initiative s'aligne avec le Doing Business et avec la matrice d'actions de l'initiative Compact G20. Les interventions de l'UE viseront également la justice commerciale, avec la possibilité i) d'appuyer la mise en place de l'Autorité Nationale de Suivi et d'Évaluation (ANSE), et/ou ii) de contribuer à l'achèvement du système de juridictions commerciales.

En parallèle il est nécessaire de renforcer les capacités du secteur privé (organisations et opérateurs économiques y compris institutions de microfinance) afin d'améliorer le dispositif de services offerts aux entreprises et faire également le lien avec la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale pour l'Enseignement et la Formation Technique et professionnelle (EFTP) qui prévoit un rôle et une implication accrue du secteur privé et qui ciblera certains secteurs porteurs de croissance. Certaines structures y compris EUROCHAM pourraient être renforcées. Des pistes pour travailler dans ce domaine avec l'APIEx, sur la base des efforts déjà en cours par les Pays-Bas et la CNUCED, seront également explorées. Au-delà de ces actions visant le cadre dans lequel le secteur privé évolue, il est envisagé de soutenir des initiatives de promotion de l'entrepreneuriat (notamment et surtout envers les jeunes femmes) soit via des appuis spécifiques aux organisations de la société civile actives dans ce domaine et/ou via des appuis directs aux TPE et PME, notamment dans les filières à fort potentiel de croissance dans lesquels nous interviendrons (agriculture, énergie, numérique ainsi que dans d'autres secteurs prioritaires du gouvernement tel que le tourisme en lien avec la valorisation du patrimoine culturel). Le focus est mis sur la prestation des services aux entreprises au détriment de l'approche chaîne de valeur classique. Dans ce sens, le lien sera établi avec le développement des systèmes agroalimentaires durables (SAFS). Les organisations de la société civile y compris les organisations du secteur privé seront associées dans la préparation

et la mise en œuvre de ces actions autour de l'entrepreneuriat. L'engagement du secteur privé et la promotion du dialogue public privé (DPP) seront donc au cœur de nos interventions.

Finalement, l'UE cherchera à intervenir en matière de politique commerciale, facilitation du commerce et intégration régionale. D'une part, seront envisagées des activités d'information et de sensibilisation sur les Accords de Partenariat Économiques (APE) auprès des organisations du secteur privé, des PTF et des différentes administrations en charge des questions commerciales et de la promotion des investissements au Bénin. D'autre part, seront envisagées des activités d'accompagnement du processus d'intégration économique régional de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ici, un des objectifs serait de lever progressivement les barrières techniques pour une augmentation et une fluidité des échanges. De cette manière, l'UE soutiendra le Bénin autant au niveau de la mise en œuvre des accords qu'au niveau du renforcement de sa compétitivité globale afin de pouvoir tirer pleinement parti des accords. L'UE alignera ces interventions avec la programmation régionale dans une logique de cohérence et d'efficacité des actions sous financement européen. L'UE pourrait également continuer à appuyer le Bénin dans le processus visant à se doter d'une infrastructure de qualité performante au service de la qualité, des échanges et de la protection des consommateurs. Une infrastructure de qualité performante et la standardisation sont des éléments clés pour faciliter le commerce et l'investissement et la création d'un marché unique fonctionnel, tel que prévu par la Zone de libre-échange continentale africaine.

Une intervention spécifique sur **le numérique/digital** pourrait être envisagée notamment dans le cadre du D4D (France/GIZ/Enabel/UE/KfW) en associant également les banques d'investissement, notamment la BEI. Cette intervention – multi-niveau – aurait un volet de renforcement du cadre réglementaire et institutionnel, un volet infrastructures et connectivité (Data center/haut débit/fibre optique), un volet transformation digitale de l'entrepreneuriat et des entreprises (TPME) et des administrations (e-gouvernement), un volet cyber-sécurité et hygiène numérique, ainsi qu'un volet axé sur le social avec une forte composante genre (entreprises, formation, fracture numérique). La possibilité de travailler avec les États Membres déjà actifs au niveau du nouveau centre de formation des métiers du numérique et les liens avec la formation professionnelle dans différents secteurs sera explorée et alignée au principe « *leave no one behind* ». Plusieurs modalités de mise en œuvre y compris l'utilisation de nouveaux instruments financiers, notamment dans les domaines des infrastructures et de la connectivité seront considérées. Le numérique sera également intégré de manière horizontale dans toutes les interventions des deux domaines prioritaires.

Risques et mesures de mitigation:

R1. Les réformes sur l'amélioration du climat des affaires se font selon une approche top-down avec faible association/représentativité du secteur privé. M1. Les activités dans le cadre de la diplomatie économique européenne (EED) contribuent à créer les conditions propices au DPP.

R2. Les différents dispositifs publics/privés d'appui à l'entrepreneuriat/entreprises font des doublons et sont peu efficaces. M2. Les réformes institutionnelles en cours et les activités opérationnelles des interventions clarifient les mandats et structurent l'offre de services.

R3. La relecture de la Politique Nationale de Promotion des Investissements Privés (PNPIP) n'est pas conduite et la politique n'est pas adoptée. M3. La volonté politique affichée ainsi que le plaidoyer du secteur privé en cours devrait faire avancer cette réforme.

R4. Prolongation de la fermeture de la frontière avec le Nigeria empêchant la libre circulation des marchandises entre les deux pays. M4. Les négociations en cours entre les deux pays devraient aboutir à la réouverture et la régularisation des échanges.

R5. Manque d'appropriation des concepts basiques de l'infrastructure qualité (normalisation, certification, évaluation de la conformité et métrologie) des parties prenantes nationales. M5. Le gouvernement consacre plus d'attention aux aspects qualité et la CCIB dispose d'un programme d'appui à la certification qui démarre bientôt.

Secteur indicatif 3 – Paix et Sécurité

Les interventions visant à favoriser la paix et la stabilité dans le pays s'articuleront autour de deux axes : i) l'appui aux réformes du secteur de la sécurité, et ii) l'appui à la prévention de l'extrémisme violent et au développement socio-économique de communes vulnérables et exposées à un risque sécuritaire.

Le soutien au **secteur sécuritaire** se déclinera dans trois volets : i) l'accompagnement à la réorientation des forces de sécurité vers des missions de sécurité intérieure au nord du pays, ii) la continuation de l'appui à l'opérationnalisation de la Police Républicaine avec un focus sur les initiatives de police de proximité et l'implantation des forces de l'ordre sur toute l'étendue du territoire, et iii) le soutien à la réalisation de la stratégie pour l' « économie bleue » du Bénin, notamment pour les aspects concernant la lutte contre la piraterie et la préservation des ressources halieutiques.

L'accompagnement au plan de maillage territorial des forces de sécurité consistera en la fourniture d'équipements et de formation aux effectifs des Forces Anti-Braconnage (FAB) déployés dans le septentrion, à l'instar des initiatives déjà réalisées dans le cadre de l'IcSP en partenariat avec les coopérations militaires des États membres de l'UE présents au Bénin. L'aide ciblera les facilités logistiques nécessaires à un déploiement efficace du contingent militaire (infrastructures pour le stationnement des FAB, moyens de transport et de repérage, matériel de transmission et de communication), et sera complétée par des formations techniques et tactiques à l'emploi des matériels majeurs. À cet égard, des collaborations avec le Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD) situé à Ouidah seront explorées. Le déroulement des actions se fera en parallèle avec les initiatives de sensibilisation à l'endroit des communautés autochtones, des partenariats seront recherchés avec la société civile locale et African Park Network pour des formations au sujet du Droit International Humanitaire (DIH), afin de renforcer la confiance de la population envers les forces armées.

Le déploiement de la Police Républicaine sur le terrain, notamment dans les communes davantage exposées à la menace terroriste, sera soutenu par l'intervention européenne. L'identification des municipalités bénéficiaires d'une présence structurée des forces de l'ordre sera réalisée en coopération avec la Direction Générale de la Police Républicaine, et permettra de déterminer les besoins à combler afin d'assurer un contrôle efficace du territoire. La provision d'équipement (moyens de communication et transport) et la mise en place des infrastructures requises seront accompagnés par un développement des capacités en matière de police de proximité, ainsi que par le renforcement des mécanismes visant à garantir une coproduction de la sécurité avec les communautés concernées. Des formations spécifiques faciliteront la transition d'une approche de réaction vers une capacité accrue de collecte d'information et d'enquête, qui contribuera à améliorer les interactions avec la population et à prévenir les infiltrations des groupes terroristes. Une assistance technique aux directions

opérationnelles de la Direction Générale de la Police Républicaine pourra accompagner la planification et la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la surveillance du territoire ainsi qu'à lutter contre la criminalité organisée. Dans le dialogue politique qui accompagnera cette appui, une attention particulière sera dédiée à la redevabilité des forces de l'ordre et à la consolidation des bonnes pratiques en matière de respect de l'usage légal de la contrainte. Dans une logique de prévention et réduction des risques de catastrophe, un appui spécifique à l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) pourrait être envisagé, afin d'étoffer les antennes locales de l'ANPC et de mettre l'Agence en condition de pouvoir s'aligner aux dispositions contenues dans le plan ORSEC. L'accompagnement devra se conformer aux exigences exprimées par l'ANPC, et prévoir un mix entre livraison de formation et fourniture d'équipement.

Le volet relatif à la sécurité maritime reposera sur les expériences réalisées dans le cadre de précédents appuis régionaux. L'appui portera sur des éléments de la stratégie 2021-2026 du développement du secteur bleu du Bénin, actuellement en phase de formulation et destiné à devenir le document de référence de l'État dans le domaine de la sécurité maritime. Les efforts seront orientés vers une lutte plus efficace contre la piraterie tant en rade qu'en haute mer, en coordination avec les initiatives régionales présentes et futures de l'Union européenne. Il est en particulier prévu de répondre aux nécessités relevées par les autorités béninoises pour un démarrage effectif de l'initiative "Présences Maritimes Coordonnées", visant à faciliter les échanges d'information entre les pays côtiers du Golfe de Guinée et les moyens navals des États membres de l'UE présents dans la région. L'acquisition de matériel pour le contrôle de la pêche en haute mer complètera l'éventail des contributions envisagées. Toute intervention liée à la sécurité maritime s'arrimera avec le secteur « écosystème portuaire durable » du domaine prioritaire 1 et avec la TEI « Investir pour un Port de Cotonou durable ».

Dans la continuité du projet pilote sur la consolidation de la paix au Bénin à travers la **prévention de l'extrémisme violent** financé dans le cadre du 11^{ème} FED et sur la base des enseignements qui seront tirés d'autres expériences similaires en cours de mise en œuvre par d'autres partenaires (PNUD, OIM dans l'Atacora par exemple), un appui aux communes vulnérables au phénomène d'extrémisme violent est envisagé. Cet appui visera à renforcer leur capacité à faire face à la menace sécuritaire, à la co-création de la sécurité, à fournir des services publics essentiels aux populations et à soutenir le développement économique, notamment l'insertion des jeunes et des femmes, sur leur territoire.

Un appui spécifique pourra être apporté aux services et élus communaux afin d'améliorer, d'un côté, la gestion communale (exécution des budgets, mobilisation des ressources propres, mise en œuvre des PDC et PAI, etc.) ciblant principalement l'amélioration de la fourniture des services publics de base aux populations et, de l'autre, le renforcement des capacités de veille des communes sur les questions de sécurité, de prévention et de gestion des conflits, et de promotion du dialogue, en collaboration étroite avec toutes les parties prenantes concernées dans les communes (services déconcentrés, société civile, autorités religieuses et traditionnelles, etc.). Un appui spécifique aux acteurs de la société civile sera également envisagé, ciblant notamment les organisations de jeunes et des femmes pour renforcer leur participation à la gouvernance locale mais également valoriser et appuyer leurs initiatives contribuant à la prévention de l'extrémisme violent. Enfin, des actions visant l'insertion économique des jeunes et des femmes à travers la promotion de l'agroécologie et de l'agriculture familiale, s'insérant dans le cadre des appuis au secteur agricole du domaine prioritaire 2, seront également envisagées.

Risques et mesures d'atténuation:

- R1. Menace grandissante de la piraterie dans la façade littorale. M1 : La stratégie pour le développement d'une économie bleue et la sécurisation des eaux territoriales est finalisée et approuvée par les autorités nationales.
- R2 Les autorités nationales développent une politique nationale de prévention et mobilisent des moyens en conséquence. M2 Le gouvernement, l'UE et les autres PTF s'engagent à établir et maintenir un dialogue politique stratégique en la matière
- R3. Les organisations de la société civile ne sont pas reconnues comme des partenaires crédibles. M3. Le rôle et la capacité de la société civile est renforcée.

2.3.1 Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

- **Objectif spécifique n° 1 (OS1)** : Améliorer la gestion et la transparence des finances publiques.
- **Objectif spécifique n° 2 (OS2)**: Promouvoir la création d'emplois décents pour une dynamisation de l'économie nationale
- **Objectif spécifique n° 3 (OS3)**: Mise en place d'un dispositif étatique capable de préserver la paix et la stabilité dans le pays.

2.3.1 Résultats escomptés par objectif spécifique

Les principaux résultats escomptés pour le OS1 :

R1 La performance de l'administration fiscale, aux niveaux national et local est améliorée.

R2 La transparence budgétaire est renforcée, aux niveaux national et local.

R3 Le cycle budgétaire au niveau national et local est plus inclusif et participatif.

Les principaux résultats escomptés pour le OS2 :

R1 Croissance économique inclusive durable accrue avec des moyens de subsistance améliorés et des emplois décents (emplois plus nombreux et de meilleure qualité).

R2 Amélioration de l'environnement des affaires à travers un dialogue public-privé régulier et efficace.

R3 Les dispositifs publics et privés offrent des services adaptés aux entreprises pour améliorer la compétitivité de l'économie.

R4 Le processus d'intégration économique régionale et continentale du Bénin est soutenu.

R5 Meilleur accès à une infrastructure de qualité pour les besoins des entreprises, du commerce et des investissements.

R6 Amélioration du cadre législatif et réglementaire lié à la numérisation avec soutien de l'UE.

Les principaux résultats escomptés pour le OS 3 :

R1 : Les capacités de contrôle et de réaction des FAB dans les régions frontalières sont améliorées.

R2 : Le maillage territorial de la Police Républicaine et les capacités d'interaction avec les communautés locales sont accrus.

R3 : La coordination entre acteurs nationaux et internationaux en matière de sécurité maritime est consolidée en vue d'une réduction des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime dans les eaux nationales.

R4 Les autorités locales et les acteurs de la société civile mettent en place des stratégies efficaces et concertées qui permettront de renforcer le développement local et de prévenir l'extrémisme violent.

2.3.2. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

- Indicateurs liés aux résultats escomptés OS1

R1 I1 Taux de pression fiscale.

R1 I2 % des ressources propres mobilisées par les 77 communes.

R2 I1 Score du pays selon l'indice du budget ouvert du Partenariat budgétaire international principalement dans sa section sur la participation du public

R2 I2 La cour des comptes exerce son activité d'audit.

R3 I1 Le Budget général de l'État intègre la budgétisation sensible au genre.

- Indicateurs liés aux résultats escomptés OS2

R1 I1 Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne suivent ni études, ni emploi, ni formation (ventilé par sexe).

R2 I1: Score de la facilité de faire des affaires (EURF1).

R3 I1 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien des dispositifs d'appui existants.

R4 I1: Indice de Compétitivité Globale (ICG) et Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA).

R5 I1 : Indice Infrastructure de performance logistique (LPI).

R6I1 : Nombre de politiques/stratégies/lois/réglementations adoptées.

- Indicateurs liés aux résultats escomptés OS3

R1 I1 : Nombre d'équipement non légal à disposition de FAB afin d'améliorer les capacités de contrôle et de réaction dans les régions frontalières.

R2 I1 : Présence de la Police Républicaine dans les départements ciblés et mise en place de mécanismes de police communautaire.

R3 I1 : Diminution des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime dans les eaux nationales.

R4 I1 : Nombre de stratégies locales et d'actions améliorant la sécurité et l'accès aux services de base.

R4 I2 : Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection des infrastructures et de la population civile et de droits de l'homme.

2.3.3. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Le Bénin pourrait éventuellement bénéficier des garanties budgétaires de l'UE couvrant des programmes d'investissement autour de la numérisation comme par exemple le Programme FMO Ventures ou la Plateforme européenne de la santé de la BEI y compris pour appuyer le plan national de vaccination. Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé qu'un montant indicatif de 8 MEUR puisse être utilisé entre 2021 et 2027 pour provisionner des opérations de garantie FEDD+ dans ce domaine prioritaire.

2.4 Propositions d'initiatives « Équipe Europe »

Au vu de la grande convergence des priorités entre l'Union européenne et les États-Membres, trois initiatives Équipe Europe ont été retenues pour cette programmation pour le Bénin. Cette approche innovante a pour ambition de permettre à l'Union européenne et à ses EM de mobiliser de manière coordonnée un ensemble de ressources (prêts, garanties, mixage, appui budgétaire, subventions sous d'autres formes, etc.) afin de produire un impact concret et transformateur en soutien aux politiques de développement du Bénin et aux autres interventions de la coopération européenne. La contribution estimée de l'UE aux initiatives équipe Europe représente 73,5% du montant de 255 M EUR alloué pour la période 2021-2024.

La contribution indicative de l'UE à ces Initiatives Équipe Europe est sujette à la confirmation par les partenaires de l'Équipe Europe de leur contribution significative aussi tôt que possible. En l'absence de celles-ci, la contribution indicative de l'UE peut être redirigée conformément aux domaines prioritaires du PIM et leur allocation. L'obligation de l'Union et des États-Membres de coordonner leurs politiques de développement sur base des initiatives prises par la Commission à cet effet, en vertu de l'article 210 TFUE, s'applique dans tous les cas.

La **TEI « Croissance durable et emploi pour les jeunes »** est en ligne avec la stratégie globale pour l'Afrique et avec les priorités identifiées par l'évaluation stratégique du Bénin de l'UE en 2019 et celles des EM, en particulier celles des Pays-Bas, de la France, de l'Allemagne et de la Belgique. Elle vise à renforcer la synergie entre ces divers appuis dans la période post 2020, et la visibilité de l'action européenne au Bénin. Elle couvrira: i) l'éducation et la formation techniques et professionnelles, avec un accent fort sur l'employabilité, particulièrement des jeunes et des femmes; ii) l'amélioration du climat des affaires; iii) un ancrage à des chaînes de valeur ou secteurs à fort potentiel économique et générateurs d'emplois décents conformément aux priorités du gouvernement. En phase avec des activités existantes, notamment celles de la France, la TEI prévoit également un appui sectoriel à la mise en œuvre des éléments institutionnels, des appuis spécifiques au niveau des infrastructures et de l'équipement (y compris numérique) des établissements EFTP, et au niveau des compétences dans des certains secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et le numérique. Des appuis spécifiques seront également mis en place afin de renforcer le secteur privé, ses capacités et l'environnement dans lequel il opère. Finalement, tant les appuis à l'EFTP qu'au secteur privé seront privilégiés dans des zones géographiques défavorisées, de tensions socio-économiques, ou sujettes aux phénomènes de radicalisation. Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé que la contribution indicative de l'UE à cette Initiative Équipe Europe puisse s'élever à 102 MEUR pour la période 2021-2024 sous réserve de la confirmation d'une contribution suffisante des autres partenaires dès que possible.

La **deuxième initiative « Investir dans l'énergie verte »** sera en forte synergie avec la proposition d'Initiative sur la Croissance durable et l'emploi pour les jeunes en ce qu'elle pourra nourrir les formations et créer un environnement propice à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en phase avec les priorités du Pacte Vert pour l'Europe. Tous les États Membres présents au Bénin, et notamment les Pays-Bas et la France ont des activités liées à cette initiative. Elle couvrira les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et soutiendra le développement d'une économie portuaire durable, notamment à Cotonou, avec un accent fort sur la réduction de l'empreinte environnementale et climatique, l'augmentation de la productivité et la création d'emplois. Seront privilégiées les activités, encore à identifier, qui facilitent le développement d'autres initiatives innovantes et productives dans des secteurs clés comme le numérique, et qui permettent d'utiliser le plein potentiel du Plan d'investissements Européen. En visant également les zones rurales et frontalières, y compris en ce qui concerne les services éducatifs, culturels, sociaux, médicaux et de sécurité, cette initiative est très pertinente dans un contexte régional tendu. L'action sur l'énergie durable contribuera également à la coopération régionale au sein du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain, la CEDEAO, l'UEMOA et de l'Union Africaine, tel que soutenu par l'Allemagne et la France. Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé que la contribution indicative de l'UE à cette Initiative Équipe Europe puisse s'élever à 51 MEUR pour la période 2021-2024, sous réserve de la confirmation d'une contribution suffisante des autres partenaires dès que possible.

Une troisième initiative « **Investir pour un Port de Cotonou durable** » ancrée dans une analyse stratégique approfondie de la compétitivité future du secteur portuaire béninois et du Port de Cotonou dans un contexte régional, mettra l'accent sur la réduction de l'empreinte environnementale et climatique, l'augmentation de la productivité et la création d'emplois. Seront privilégiées les activités qui continuent le travail déjà fait par la coopération belge et qui facilitent le développement d'autres secteurs innovants et productifs comme l'économie bleue, l'agriculture et le numérique, et qui permettent d'utiliser le plein potentiel du Plan d'investissements Européen. Cette initiative est pertinente dans le contexte régional et porte l'attention des Pays-Bas, de la Belgique et de la BEI. Le domaine maritime est également une pierre angulaire du multilatéralisme. Cette initiative sera en synergie forte avec la proposition d'Initiative sur la Croissance durable et l'emploi pour les jeunes en ce qu'elle pourra nourrir les formations et créer un environnement propice à la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, en phase avec les priorités du Pacte Vert pour l'Europe. Sous réserve de confirmation au cours de la phase de mise en œuvre, il est envisagé que la contribution indicative de l'UE à cette Initiative Équipe Europe puisse s'élever à 34.5 MEUR pour la période 2021-2024, sous réserve de la confirmation d'une contribution suffisante des autres partenaires dès que possible.

Ces initiatives (y compris les contributions respectives des partenaires) seront précisées prochainement sur la base des indications ci-présentes, en coordination étroite avec le gouvernement, l'Union européenne, les EM et leurs agences et banques de développement, ainsi que la Banque européenne d'investissement. Elles pourront par ailleurs être complétées par des initiatives « Équipe Europe » supplémentaires, lesquelles seront développées au niveau régional dans le cadre de l'exercice de programmation régional.

3. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

La société civile béninoise s'est largement développée depuis l'avènement de la démocratie au Bénin au début des années 90. De façon globale, la société civile béninoise contribue à combler les insuffisances de l'État béninois, en particulier dans le domaine des services essentiels à la population. Depuis quelques années, un certain nombre d'organisations jouent un rôle non négligeable de veille citoyenne à la fois au niveau local et au niveau national. L'Union européenne appuie les organisations de la société civile depuis de nombreuses années au Bénin, en agissant notamment sur leur ancrage, leur structuration et leur reconnaissance comme acteur de la vie démocratique. Elles jouent également un rôle pilote en développant des activités innovantes, intégrées dans les territoires et répondant à des besoins finement identifiés et ancrés dans la réalité quotidienne des populations. Les enseignements tirés des expériences passées ont démontré que de nombreux défis demeurent quant à la reconnaissance de la société civile comme acteur crédible et reconnu du débat public et de la mise en œuvre des politiques de développement. Afin de relever ces défis, les appuis de l'Union européenne cibleront trois objectifs spécifiques:

- Le renforcement de la participation de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques y compris dans la lutte contre la corruption et la promotion des mécanismes de redevabilité : l'objectif est de renforcer le travail déjà amorcé dans le cadre des financements UE pour renforcer le dialogue État/société civile sur l'élaboration des politiques publiques et leur mise en œuvre, l'appui aux mécanismes de redevabilité et de veille citoyenne, de promotion de la bonne gouvernance et aux actions de la lutte contre la corruption. Cet appui sera intégré de façon transversale dans les programmes qui seront réalisés dans les secteurs prioritaires d'intervention de l'Union européenne au Bénin (énergie, agriculture, gouvernance, formation professionnelle et appui au secteur privé incluant le tourisme et la valorisation du patrimoine culturel, sécurité). Il sera ainsi complémentaire de l'appui aux acteurs institutionnels dans les secteurs concernés. Un fort accent sera mis sur l'intégration des questions de genre dans ces activités. Par ailleurs, une emphase spécifique sera mise sur le suivi des politiques publiques et le suivi budgétaire dans les secteurs sociaux à travers le volet gouvernance.

- Le soutien aux initiatives pilotes des organisations de la société civile permettant de tester et d'expérimenter des expériences innovantes complémentaires de celles des secteurs publics et privés : ce soutien portera notamment sur la formation professionnelle, l'emploi des jeunes et des femmes dans les secteurs d'intervention de l'Union européenne au Bénin (agriculture durable et environnement, énergie, mais également digitalisation et tourisme/valorisation du patrimoine culturel dans le cadre de l'appui au secteur privé). Les organisations de la société civile ont une connaissance fine des besoins des publics vulnérables et développent des approches adaptées à leur milieu d'intervention. Ces appuis permettront de tester des interventions ou des initiatives, complémentaires d'initiatives menées par d'autres acteurs (publics, privés) et qui pourraient servir de levier pour lancer des expériences de plus grande envergure.

- Le renforcement des capacités de la société civile, en particulier sur les questions gouvernance associative, de mobilisation des ressources et de capacités techniques des OSC qui demeurent des défis majeurs au Bénin et qui seront pris en considération dans les appuis apportés aux OSC. Cet appui portera également sur des questions relatives à l'accès à l'information, au respect de la liberté associative, de la liberté d'expression, et de façon plus

générale, au respect des droits humains (avec un focus particulier sur le droit des femmes) afin de renforcer les capacités des OSC à exercer leur rôle dans le plaidoyer pour le respect de ces droits. Cet accompagnement se fera notamment à travers un effort particulier de soutien à des organisations émergentes et porteuses d'idées ou de démarches nouvelles. La coopération entre les acteurs de la société civile sera également favorisée et encouragée, notamment entre les jeunes organisations et les OSC (réseaux, ONG etc.) déjà solidement implantées.

Enfin, l'UE s'attachera à instaurer un dialogue structuré et constant avec les organisations de la société civile. Il sera facilité par la prise en compte transversale de l'appui à la société civile dans les programmes sectoriels et de gouvernance et par leur implication dans le suivi rapproché de la feuille de route de l'engagement de l'UE et de ses États membres avec la société civile. Un accompagnement des OSC qui bénéficient des financements de l'UE sera envisagé dans une optique de formation et d'apprentissage. Le pilotage et le suivi des actions société civile et du plan d'action genre au Bénin pourront être réalisés conjointement afin de mutualiser les moyens, favoriser les synergies d'actions et capitaliser les acquis.

Un appui spécifique à la promotion et à la protection des droits de l'homme, incluant le suivi citoyen des processus électoraux s'avère indispensable tout au long du prochain cycle d'aide européenne au Bénin. Le soutien aux activistes et aux organisations des droits humains s'articulera autour des priorités à établir par la stratégie 2021-2024 pour les droits de l'homme et la démocratie au Bénin. Les actions seront coordonnées avec le Groupe de l'Union européenne pour les droits de l'homme qui réunit la Délégation et les Ambassades des pays membres présentes au Bénin.

3.2. Facilité de coopération

Une allocation spécifique est prévue pour mettre en place une Facilité de Coopération. Celle-ci aura pour but d'accompagner et d'appuyer la programmation, la préparation, la mise en œuvre, l'évaluation d'actions et l'appui à l'efficacité de l'aide, mais également de soutenir le développement des capacités et le renforcement des institutions, notamment au moyen d'une assistance technique et d'un échange d'expertise publique, tels que TAIEX et le jumelage. Une telle facilité permettra également d'appuyer les dialogues politiques et sectoriels, des événements stratégiques et de faciliter la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la programmation conjointe/coordination de l'UE et de ses États membres au niveau du pays. Elle pourra aussi financer un gender helpdesk pour toute la durée de mise en œuvre du PIM. Cet helpdesk commencera par fournir les analyses genre sectorielles qui seront effectuées au niveau de chaque secteur indicatif au moment de l'identification/la formulation des interventions, et poursuivra avec des services spécifiques de suivi de la mise en œuvre du Gender Action Plan III. Finalement, la facilité pourra financer des actions de communication stratégique, de visibilité et de diplomatie publique et culturelle de l'UE et de ses États membres et de leurs instituts culturels afin de mettre en valeur la richesse culturelle béninoise et favoriser les échanges culturels UE-Bénin. Les initiatives de diplomatie publique permettront notamment de promouvoir et de mobiliser des réseaux, des groupes cibles et des partenaires (jeunes, universitaires, média, think tanks, organisations de la société civile, acteurs culturels etc.). Des liens pourront être établis avec des programmes et des initiatives de l'UE menés à une échelle globale (Erasmus +, Jean Monnet Actions etc.).

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce PIM soit de sept ans, les dotations indicatives pour le Bénin et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent PIM, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent PIM, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes du Bénin.

Domaine prioritaire	Montant (M EUR)	% du total
Priorité 1 : Capital naturel et humain	63,75	25%
Priorité 2 : Croissance économique verte et numérique	102,00	40%
Priorité 3 : Société prospère et sûre	76,50	30%
Mesures d'appui	12,75	5%
Total pour la période initiale*	255,00	100%

* Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est envisagé que sur le montant total de EUR 255 millions, un montant indicatif de EUR 36 millions puisse être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties FEDD+.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Pièce jointe 1. Cadre d'intervention

Domaine prioritaire 1: Capital naturel et humain			
Objectif spécifique 1: Promouvoir des mesures de gestion efficaces et la valorisation des espaces à haute valeur écologique			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles	Sources de vérification
R1 : La protection, la restauration et la gestion des principaux écosystèmes de grande valeur dans les territoires visés est appuyée.	I1: Superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapports officiels et d'exécution
R2 : La formation professionnelle a adapté ses filières aux besoins des acteurs privés et publics investis dans la préservation de l'environnement et l'écotourisme.	I1: Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière de formation professionnelle et de développement des compétences, soutenues par l'UE dans des institutions ou sur le lieu de travail. (EURF)	Référence: 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle, Rapport de suivi du partenariat CDN
R3 : Les secteurs de la conservation et de l'écotourisme constituent des secteurs majeurs de l'emploi décent des jeunes.	I1: Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE, désagrégé par sexe.	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle

⁶ Négociations en cours avec les autorités nationales du Bénin et les États membres de l'UE, dans le cas d'actions liées à des TEIs, non-encore conclues. Notamment le Programme d'Action du Gouvernement 2021-2027 est attendu vers la fin de 2021 et les cibles devraient être alignées avec ce document.

Objectif spécifique 2: Améliorer l'accès des ménages pauvres et extrêmement pauvres aux services sociaux et à la protection sociale.			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles	Sources de vérification
R1 Le système de protection sociale est renforcé.	<p>I1 Taux de couverture de système de protection sociale notamment aux ménages pauvres et extrêmement pauvres</p> <p>I2 Taux d'exécution du plan de réponse sociale à la crise COVID19</p> <p>I3 Nombre de pays ayant bénéficié du soutien de l'UE pour renforcer leurs systèmes de protection sociale (EURF)</p>	<p>Référence: 0</p> <p>Cible: À définir en 2022 après les négociations avec les autorités nationales.</p>	<p>I1.-Rapport annuel Budget de l'État.</p> <p>I2.-Rapport d'exécution annuel du Ministère des affaires sociales et de la microfinance.</p> <p>I2.-Rapport exécution annuel Plan de Riposte Sociale COVID-19.</p>
R2 La mise en œuvre des politiques d'éducation et de santé est renforcée.	I1 Pourcentage d'allocation et d'exécution des dépenses sociales prioritaires (essentiellement éducation et santé)	<p>Référence: 0</p> <p>Cible : À définir en 2022 après les négociations avec les autorités nationales.</p>	<p>Rapport exécution annuel Budget de l'État.</p> <p>Rapport exécution annuel des Ministères concernés (Éducation et Santé).</p>

Objectif spécifique n° 3 : Renforcer le potentiel des jeunes au travers d'un système EFTP moderne, inclusif et répondant aux besoins du secteur privé

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1 Amélioration des politiques et réglementations relatives à l'EFTP, y compris l'identification des besoins en main-d'œuvre pour l'EFTP axée sur la promotion des compétences et de l'employabilité	I1 Nombre de politiques et actes réglementaires (y compris décrets d'application) pris et soutenus par l'UE dans le cadre de la Nouvelle Stratégie Nationale EFTP.	Référence : 0 Cible : Au moins 40% des objectifs.	Rapport annuel d'exécution de la stratégie EFTP
R2 Les jeunes s'engageant dans des curricula EFTP de type classique et dual leur facilitant leur insertion professionnelle.	I1 Nombre de jeunes qui ont bénéficié d'intervention EFTP dans des institutions ou sur le lieu de travail soutenues par l'UE (ventilé par sexe) (ventilé par sexe)	Référence : 0 Cible : Au moins 30% d'augmentation entre le début et la fin de l'intervention	Rapport annuel d'exécution de la stratégie EFTP
R3 Les jeunes filles déscolarisées reçoivent un rattrapage et s'insèrent dans l'EFTP	I1 Nombre de filles déscolarisées qui ont intégré l'EFTP, soutenues par l'UE.	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport annuel d'exécution de la stratégie EFTP

Domaine prioritaire 2: Croissance économique verte et numérique			
Objectif spécifique n° 1 (OS1): Promouvoir une agriculture durable, qui garantisse la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et une meilleure valorisation de la biodiversité.			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1 : Les investissements publics et privés pour les MPMEs et OSC, y compris financements innovants, à caractère durable et conformes aux objectifs d'adaptation aux effets du changement climatique, sont facilités	R1 I1 : Superficie totale de terres agricoles sous pratiques de Gestion Durable des Terres	Référence : 130.675 ha Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport de performance du secteur agricole. Rapport de l'unités de suivi du partenariat CDN
R2 : La formation professionnelle a adapté ses filières aux besoins des acteurs privés et publics investis dans l'agroécologie, avec une attention aux jeunes et aux femmes.	R2 I1: Nombre d'apprenants formés dans les domaines de l'agroécologie, soutenues par l'UE, désagrégé par sexe.	Référence: 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Recensement National Agricole Rapports du Groupe thématique
R3 : Les secteurs de l'agriculture durable, de la conservation et de l'écotourisme constituent des secteurs majeurs de l'emploi décent des jeunes et femmes.	R3 I1: Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE, désagrégé par sexe.	Référence: 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle

R4 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est augmentée dans les territoires ciblés.	R4 I1 : Taux de malnutrition et d'insécurité alimentaire.	Référence : 2018 : 32% des enfants de moins de 5 ans en retard de croissance globale (11% de formes sévères) – EDS Benin 2017-2018 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Enquête démographique et de santé (EDS)
Objectif spécifique n° 2 (OS2) : Renforcer un écosystème portuaire en soutenant un port durable dans un environnement sain et respectant la biodiversité, en y intégrant ses aspects logistiques multimodales.			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1: Un environnement (Politique de gestion, cadre institutionnel) portuaire durable, efficace et éco-responsable est créé	I1 Nombre de certifications obtenues par le PAC, avec le soutien de l'UE	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport d'organismes de certification et d'exécution des projets UE Rapports annuels de la DMM, rapport de performance du MCVDD
R2 : Les capacités des acteurs de la chaîne portuaire sont renforcées, avec une attention particulière aux aspects genre	I1) Nombre d'acteurs avec des capacités techniques renforcés grâce aux interventions soutenues par l'UE, ventilé par sexe.	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités ⁶	Rapport d'exécution des projets UE Rapport d'enquêtes et statistiques nationales

R3: Le coût et le temps moyen d'acheminement des marchandises au port et sur les corridors sont plus compétitifs	I1) a) Coût et b) Temps moyen d'acheminement sur les corridors sont réduits, avec le soutien de l'UE	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités	Rapport d'exécution des projets UE Rapport d'enquêtes et statistiques nationales
R4 : Une plateforme numérique intégrée multi-acteurs fonctionnelle, efficace et transparente est développée	I1) Niveau de satisfaction des usagers de la plateforme numérique portuaire est augmenté, avec le soutien de l'UE	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités	Rapport d'exécution des projets UE et Rapport d'enquêtes
R5 Des solutions de mobilité urbaine et interurbaine durable et de transport intelligent multimodal sont introduites	I1) Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes d'équivalent CO2) avec le soutien de l'UE	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités	Rapport de suivi du partenariat NDC
R6 : La protection et la restauration des principaux écosystèmes de grande valeur dans les territoires visés sont appuyées.	I1) Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous: (a) protection, (b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (EURF2)(km2)	Référence : 0 Cible : à définir avant le démarrage des activités	Rapports d'exécution des projets UE et Rapports annuels de la DMM, rapport de performance du MCVDD
Objectif spécifique n° 3 (OS3): Améliorer l'accès à une énergie efficace, durable, moderne et abordable pour la population et l'économie du Bénin.			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1: La part d'énergies renouvelables dans le mix électrique du pays est augmentée	I1) Capacité de production d'énergie renouvelable installée (MW) avec le soutien de l'UE (EURF2)	Référence : 0 Cible : 25 MW additionnels de capacité de production.	Rapports d'exécution des projets UE Rapports annuels de la DGRE SINEB et données statistiques nationales

<p>R2: Le taux d'électrification du pays, notamment en milieu rural, est amélioré</p>	<p>I1) Nombre des personnes ayant accès à l'électricité avec le soutien de l'UE grâce à : (i) un nouvel accès, (ii) un accès amélioré (EURF2).</p> <p>I2) Taux d'électrification national, ventilé par milieu urbain et milieu rural grâce au soutien de l'UE.</p>	<p>I1) Référence : 0</p> <p>(i) Cible : nouvel accès à l'électricité : 150 000 personnes</p> <p>(ii) Cible : un accès amélioré à l'électricité: 700 000 personnes.</p> <p>I2) Référence : 41.5% en 2020</p> <p>Cible : 75% en 2027.</p> <p>Milieu urbain : 70% en 2020 et 90% en 2027.</p> <p>Milieu rural : 18% en 2020 et 50% en 2027.</p>	<p>Rapports d'exécution des projets UE</p> <p>Rapports annuels de la DGRE</p> <p>SINEB et données statistiques nationales</p>
<p>R3 L'usage traditionnel de biomasse-énergie (bois de feu, charbon de bois et déchets végétaux) est diminué.</p>	<p>I1) Nombre de bio-digesteurs installés avec le soutien de l'UE, ventilés par type (domestiques et usage productif).</p> <p>I2) Nombre de foyers améliorés distribués avec le soutien de l'UE.</p>	<p>I1) Référence : 0</p> <p>Cibles : 50 bio-digesteurs à usage domestique et 100 bio-digesteurs à usage productif installés.</p> <p>I2) Référence : 0</p> <p>Cible : 200 000 foyers améliorés distribués. Rapports d'exécution des projets UE</p>	<p>Rapports d'exécution des EURF projets UE</p>
<p>R4 Les émissions de gaz à effet de serre sont réduites.</p>	<p>I1) Émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes CO₂eq) grâce au soutien de l'UE.(EURF2)</p>	<p>I1) Référence : 0</p> <p>Cible : 575 000 tonnes CO₂eq émissions de gaz à effet de serre évitées.</p>	<p>Rapports d'exécution des projets UE</p>

<p>R5 Le cadre institutionnel est renforcé et permet un fonctionnement optimal des principaux acteurs du secteur de l'énergie.</p>	<p>I1) Nombre de cadres de l'administration publique recruté avec le soutien de l'UE, ventilé par sexe et par âge sur toute la durée du PIM.</p> <p>I2) Nombre de textes législatifs sur l'énergie durable ou le climat d'affaires préparés ou modifiés par le gouvernement avec le soutien de l'UE.</p> <p>I3) Nombre des normes et standards de la CEDEAO transposés et appliqués au Bénin grâce au soutien de l'UE.</p>	<p>I1) Référence : 0 Cible : 500.</p> <p>I2) Référence : 0 Cible : Au moins 3.</p> <p>I3) Référence : 0 Cible : Au moins 3 normes sont préparées pour l'adoption avec l'appui de l'UE.</p>	<p>Journal officiel du Bénin</p>
<p>R6 : Un budget sensible-genre est élaboré et validé pour rendre le secteur plus sensible en ce qui concerne le rôle des femmes en tant que consommateurs d'énergie, entrepreneurs et facteurs de décision dans le secteur</p>	<p>I1) Nombre d'activités qui intègrent la dimension genre dans le budget sectoriel.</p>	<p>Référence : à définir avant le démarrage des activités⁶</p> <p>Cible : à définir avant le démarrage des activités⁶</p>	<p>Rapport annuel de la cellule genre du Ministère et rapport d'exécution du budget</p>
<p>R7 : Les investissements du secteur privé dans l'énergie sont augmentés.</p>	<p>I1) Nombre des investissements du secteur privé réalisés dans le secteur de l'énergie avec le soutien de l'UE.</p> <p>I2) Nombre de entrepreneurs formés avec le soutien de l'UE ventilé par sexe et par âge.</p>	<p>I1) Référence : 0 Cible : 10 projets d'investissement du secteur privé réalisés.</p> <p>I2) Référence : 0 Cible : 250 entrepreneurs formés</p>	<p>Rapports d'exécution des projets UE</p>

Domaine prioritaire 3: Société prospère et sûre			
Objectif spécifique n° 1 (OS1): Améliorer la gestion et la transparence des finances publiques.			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1 La performance de l'administration fiscale, aux niveaux national et local est améliorée.	I1 Taux de pression fiscale I2. % des ressources propres mobilisées par les 77 communes	Référence: 10.5% PIB (2020) Cibles :11% PIB 2023.	Rapport annuel financier et économique du DGI et rapport annuel national FMI.
R2 La transparence budgétaire est renforcée, aux niveaux national et local.	I1 Score du pays selon l'indice du budget ouvert du Partenariat budgétaire international, principalement dans sa section sur la participation du public I2 La cour des comptes exerce son activité d'audit	I1.- Référence : 49 (2019) Cible : Le Bénin améliore d'au moins 6 places son classement entre 2022-2027. I2.- Référence : no Cour des comptes. Cible : La Cour des comptes produit et publie le rapport d'exécution de la loi de finances de l'année et des audits concernant au moins 5 ministères pendant le période 2022-2027.	Rapport de l'Open Budget Index (IOB)
R3 Le cycle budgétaire au niveau national et local est plus inclusif et participatif.	I1. La circulaire de préparation du budget intègre la budgetisation sensible au genre.	Référence : no budgétisation sensible au genre Cible : Budgétisation sensible au genre intégré	Circulaire de préparation du Budget General de l'État.

Objectif spécifique n° 2 (OS2): Promouvoir la création d'emplois décents pour une dynamisation de l'économie nationale			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1 Croissance économique inclusive durable accrue avec des moyens de subsistance améliorés et des emplois décents (emplois plus nombreux et de meilleure qualité)	I1 Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne suivent ni études, ni emploi, ni formation est réduite, avec le soutien de l'UE (ventilé par sexe)	Référence : 0 (2022) Cible : Au moins 40% de réduction (2025)	Rapport annuel d'exécution de la stratégie ETFP et rapports d'exécution du PAG II.
R2 Amélioration de l'environnement des affaires à travers un dialogue public-privé régulier et efficace	I1 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien des dispositifs d'appui existants	Référence : 0 (2022) Cible : Au moins 30% d'augmentation (2025)	Vérification: Rapport annuel de l'Eurocham et la CCIB
R3 Les dispositifs publics et privés offrent des services adaptés aux entreprises pour améliorer la compétitivité de l'économie	I1 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien des dispositifs d'appui existants	Référence : 0 (2022) Cible : Au moins 30% d'augmentation (2025)	Vérification: Rapport final projet entrepreneuriat
R4 Le processus d'intégration économique régionale et continentale du Bénin est soutenu	I1: a) Indice de Compétitivité Globale (ICG) et b) Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA)	Référence : Ranking 149 (2020) Cible : Le Bénin améliore d'au moins 8 places son classement entre 2022-2027 Cible : Le Bénin passe d'une performance moyenne à haute au niveau entre 2022-2027	Rapport annuel IIRA

R5 Meilleur accès à une infrastructure de qualité pour les besoins des entreprises, du commerce et des investissements	I1 : Indice Infrastructure de performance logistique (LPI)	Référence : 76 (2018) Cible : Le Bénin améliore d'au moins 6 places son classement entre 2022-2027	Rapports LPI
R6 Amélioration du cadre législatif et réglementaire lié à la numérisation	I1: Nombre de politiques/stratégies/lois/réglementations adoptées, avec soutien de l'UE	Référence : 0 (2022) Cible : Le Bénin adopte entre 2-4 politiques /stratégies/lois/réglementations jusqu'à 2025	Rapports annuels du Ministère du numérique
Objectif spécifique n° 3 (OS3): Mise en place d'un dispositif étatique capable de préserver la paix et la stabilité dans le pays			
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et objectifs	Sources de vérification
R1 : Les capacités de contrôle et de réaction des FAB dans les régions frontalières sont améliorées	I1 : Nombre d'équipement non légal à disposition de FAB dans les départements septentrionaux	Référence : En raison de la sensibilité du sujet, la base de référence sera établie lors du premier des cycles de dialogue politique avec le pays partenaire. Cible : (+30% en 2024 par rapport au 2021)	Rapports annuels des FAB, inventaires du matériel et missions de terrain
R2 : Le maillage territorial de la Police Républicaine et les capacités d'interaction avec les communautés locales sont accrus	I1 : Présence de la Police Républicaine dans les départements ciblés Statut de la mise en place de mécanismes de police communautaire	Référence : En raison de la sensibilité du sujet, la base de référence sera établie lors du premier des cycles de dialogue politique avec le pays partenaire. Cible : (+30% en nombre d'effectifs en 2024 par rapport au 2021)	Rapports annuels de la PR et missions de terrain

<p>R3 : La coordination entre acteurs nationaux et internationaux en matière de sécurité maritime est consolidée en vue d'une réduction des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime dans les eaux nationales</p>	<p>I1 : Nombre d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime dans les eaux nationales</p>	<p>Référence : En raison de la sensibilité du sujet, la base de référence sera établie lors du premier des cycles de dialogue politique avec le pays partenaire. Cible : (-15% en 2024 par rapport au 2021)</p>	<p>Rapport annuel sur la Piraterie dans le Gulf de Guinée</p>
<p>R4 : Les autorités locales et les acteurs de la société civile mettent en place des stratégies efficaces et concertées qui permettront de renforcer le développement local et de prévenir l'extrémisme violent</p>	<p>R4 I1 : Nombre de stratégies locales et d'actions améliorant la sécurité et l'accès aux services de base R4 I2 : Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection des infrastructures et de la population civile et de droits de l'homme</p>	<p>Référence : En raison de la sensibilité du sujet, la base de référence sera établie lors du premier des cycles de dialogue politique avec le pays partenaire. Cible : à définir avant le démarrage des activités⁶</p>	<p>Rapports d'exécution de Plans Locaux de Sécurité Rapports d'exécution de Plans Locaux de Développement</p>

Pièce jointe 2. Matrice de donateurs

MATRICE des PTF au Bénin: dotations indicatives actuelles par secteur (en EURO)																													
	(2012-2021)	(2018-2022)	(2010-2020)	(2008-2022)	(2014-2023)	(2013-2021)	(2011-2020)	(2011-2022)	(2015-2023)	(2019-2023)	(2014-2020)	(2013-2017)	(2019-2023)	(2019-2023)	(2019-2023)										(2013-2022)				
	EU	USA	DE	BM	BE	NL	CH	FR	CA	UNICEF	Fonds Mondial	Japon	FAO	PAM	FIDA	UNHCR	OIM	UNESCO	UNEP	ILO	UNCDF	PNUD	UNFPA	OMS	UNAIDS	BAD	TOTAL		
justice & DH		-	-	-	-	-	-	-	59,842		-	-	-	-	-	271,728		1,596,113				1,011,214			-	2,938,897			
genre		-	-	-	-	8,536,500	3,800,000	500,000	6,350,354	233,716	-	-	500,820	16,694	3,308,000	702,377		366,324		342,895		6,646,507	5,346,713	12,521	46,743	-	36,710,163		
sécurité & paix	12,750,000	29,982,424		-	3,750,000	-	-	-	173,128	-	-	554,288	-	-	-		333,880					1,143,539				-	48,687,239		
gouv admin		1,565,063	38,800,000	340,557,600	-	-	6,100,000	683,000	129,467	-	-	-	-	-	-		266,687					966,583				-	389,068,398		
fonction publique	12,750,000								748,844																		13,498,844		
statistiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,876,347	-	-	335,131	-	-							1,204,065	2,921,450			-	8,336,982		
GFP									9,625,531	1,119,892	-	-	-	-	-							8,625,552				-	19,370,975		
culture & ONG		-	-	-	4,000,000	3,280,000	-	5,600,000	-	-	-	-	-	-	-											-	12,880,000		
AB Generale	51,000,000																										51,000,000		
secteur privé	12,750,000	-	51,300,000	17,966,918	-	21,525,000	9,490,000	26,040,000	16,793,089	-	-	-	2,253,690	-	-	611,066		751,230		500,528	8,347,000	8,415,361				5,813,106	182,556,987		
tourisme	-	-	-	66,776,000	-	-	-	73,750,000	-	-	-	-	-	-	-												-	140,526,000	
transport	25,500,000				10,000,000	20,000,000						27,450,000															132,694,123	215,644,123	
énergie	51,000,000	313,012,500	48,700,000			6,600,000		155,200,000																			7,669,851	58,091,032	640,273,384
TIC	-	-	-			300,000	2,665,000																				-	2,965,000	
éducation	38,250,000	17,821,418	9,400,000	108,511,000	1,500,000	25,378,473	35,690,000	86,114,000		4,087,526		834,618		13,365,664		130,843		17,647,140									6,246,260		364,976,942
santé	-	176,956,400	900,000	166,940,000	26,200,000	55,885,104		18,811,000	21,007,312	33,287,894	148,811,447			104,338								259,926	5,512,110	5,116,711	578,342		660,370,583		
eau	12,750,000	5,100,017	63,400,000	56,759,600		88,788,000		715,000	1,600,755	7,694,265		997,000															-	7,017,834	244,822,470
protection sociale	-	-	-	133,552,000						8,158,835		948,772									251,620	555,076	1,452,378				-	144,991,724	
décentralisation			44,000,000	50,082,000	4,600,000		28,735,000															9,310,606					-	136,727,606	
agriculture	25,500,000	26,067,681	79,800,000	76,458,520	49,200,000	58,171,962	21,420,000	53,000,000	13,905,568			6,572,188	5,871,857	9,760,944	21,909,338				66,776	114,688							111,953,190	559,772,711	
environnement	12,750,000		44,800,000	21,374,250				109,400,000					751,230						2,568,877	114,688	6,241,594	11,261,376					-	209,262,014	
foncier	-	-	-			15,398,749																					-	15,398,749	
TOTAL	255,000,000	570,505,502	381,100,000	1,038,977,888	99,250,000	303,863,788	107,900,000	529,813,000	70,393,889	58,458,474	148,811,447	37,356,845	9,377,597	23,582,770	25,217,338	1,789,057	600,567	20,360,807	2,635,653	1,324,418	14,588,594	57,069,645	21,478,911	5,129,232	625,085	315,569,286	4,100,779,792		